

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE, DE LA PÊCHE
ET DE L'ALIMENTATION



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE LA RELANCE

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE ET DU SYSTÈME PERMANENT
INTÉGRÉ DE STATISTIQUES AGRICOLES (BCRGA-SPISA)

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE ET DU SYSTÈME PERMANENT INTÉGRÉ DE STATISTIQUES AGRICOLES



VOLUME VI

**RAPPORT D'ANALYSE DES RESULTATS
DEFINITIFS DU MODULE DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES AGRICOLES (OPA) DU
RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE
RGA 2020**

Août 2021



TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iv
AVANT-PROPOS.....	v
INTRODUCTION.....	8
PARTIE 1 : PRESENTATION DU GABON ET METHODOLOGIE DU MODULE DES OPA	10
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU GABON	12
<i>I.1. Situation géographique.....</i>	<i>12</i>
<i>I.2. Situation démographique</i>	<i>12</i>
<i>I.3. Situation économique.....</i>	<i>13</i>
CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DU MODULE DES OPA	14
<i>II.1. Concepts et définition</i>	<i>14</i>
<i>II.2. Champs et unités statistiques.....</i>	<i>14</i>
<i>II.3. Supports de collecte utilisés pour le RGA.....</i>	<i>15</i>
<i>II.4. Organisation et méthode de collecte des données.....</i>	<i>15</i>
<i>II.5. Traitement, analyse et diffusion des données.....</i>	<i>16</i>
DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS	17
CHAPITRE I : FORME JURIDIQUE	18
<i>I.1 Type d'OPA.....</i>	<i>18</i>
<i>I.2. Reconnaissance légale.....</i>	<i>19</i>
<i>I.3 Structures d'immatriculation des OPA.....</i>	<i>20</i>
<i>I.4 Possession d'un compte dans une institution financière.....</i>	<i>22</i>

CHAPITRE 2 : ACTIVITES DE L'ORGANISATION	23
<i>II.1. Domaines d'activités.....</i>	<i>23</i>
<i>II.2. Filières.....</i>	<i>23</i>
<i>II.3. Tenue des assemblées générales et réunions</i>	<i>24</i>
<i>II.4. Affiliation à une autre entité.....</i>	<i>26</i>
<i>II.5. Formation.....</i>	<i>27</i>
<i>III.6. Partenaires.....</i>	<i>28</i>
CHAPITRE 3 : LES RESSOURCES DE L'ORGANISATION	29
<i>III.1. Ressources humaines.....</i>	<i>29</i>
<i>III.3. Ressources financières de l'organisation.....</i>	<i>31</i>
CHAPITRE 4 : LES DIFFICULTES RENCONTREES	37
<i>IV.1. Difficultés liées au fonctionnement et à la gestion.....</i>	<i>37</i>
<i>IV.2. Difficultés liées à l'approvisionnement en intrants</i>	<i>37</i>
<i>IV.3. Difficultés liées aux activités de production</i>	<i>38</i>
<i>IV.4. Difficultés liées à la transformation de produits.....</i>	<i>39</i>
<i>IV.5. Difficultés liées au transport des produits.....</i>	<i>39</i>
<i>IV.6. Difficultés liées à la commercialisation</i>	<i>40</i>
CONCLUSION	41
ANNEXES.....	42
ANNEXE 1 TABLEAUX STATISTIQUES	42
ANNEXE 2 LISTE DU PERSONNEL DU RGA.....	55

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des OPA selon le type d'organisation et la province	18
Tableau 2 : Répartition des OPA selon la possession d'un compte dans une institution financière par province	22
Tableau 3 : Répartition des OPA selon la principale filière d'activité par province	24
Tableau 4 : Répartition des OPA selon l'existence ou non de formation par type d'organisation	27
Tableau 5 : Répartition des OPA selon l'existence ou non d'un registre de membres par province	29
Tableau 6 : Répartition des OPA selon la composition du bureau dirigeant par province	30
Tableau 7 : Répartition des OPA selon l'existence ou non de personnel salarié au sein de l'OPA par province	30
Tableau 8 : Répartition des OPA selon la source du capital social par province	31
Tableau 9 : Répartition des OPA dépourvues d'unité de production, de collecte, de commercialisation et de transformation selon la source de revenus et la province	34
Tableau 10 : Répartition des OPA selon qu'elles aient bénéficié ou non de crédit après leur création par province	35

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Proportion des OPA selon la possession ou non d'un agrément/récépissé	19
Graphique 2 : Répartition des OPA selon la possession d'un agrément ou d'un récépissé par province	19
Graphique 3 : Répartition des OPA non agréés selon les types de documents d'organisation interne	20
Graphique 4 : Répartition des OPA qui ne sont pas agréés selon l'intention ou pas de se faire immatriculer	20
Graphique 5 : Répartition des OPA selon la structure qui a délivré l'agrément ou le récépissé	21
Graphique 6 : Proportion des OPA selon le lieu d'obtention de l'agrément ou du récépissé par province	21
Graphique 7 : Répartition des OPA ayant un compte dans une institution financière selon le type d'institution par province	22
Graphique 8 : Répartition des OPA selon la province et les domaines d'activités	23
Graphique 9 : Répartition des OPA selon la tenue régulière ou pas des Assemblées Générales Ordinaires (AGO)	24
Graphique 10 : Répartition des OPA selon la tenue régulière ou pas des assemblées générales ordinaires (AGO) par province	25
Graphique 11 : Répartition des OPA selon la tenue régulière ou pas des réunions	25
Graphique 12 : Répartition des OPA selon l'existence ou pas des comptes rendus des réunions par province	26
Graphique 13 : Répartition des OPA appartenant à une autre entité par province	26
Graphique 14 : Répartition des OPA appartenant à une autre entité selon la nature de cette entité	27
Graphique 15 : Répartition des OPA selon l'existence de partenaires par province	28
Graphique 16 : Répartition des OPA selon l'existence ou non d'unité de production au sein de l'OPA par province	32
Graphique 17 : Répartition des OPA selon l'existence d'unité de collecte de produits au sein de l'OPA par province	32
Graphique 18 : Répartition des OPA selon l'existence d'unité de commercialisation de produits au sein de l'OPA par province	33
Graphique 19 : Répartition des OPA selon l'existence d'unité de transformation de produits au sein de l'OPA par province	33
Graphique 20 : Répartition des OPA ayant comme source de revenus la cotisation des membres par la province	34
Graphique 21 : Répartition des OPA ayant bénéficié de subventions ou de dons	35
Graphique 22 : Répartition des OPA ayant bénéficié de subventions ou de dons après leur création par province	36
Graphique 23 : Répartition des OPA selon les principales difficultés liées au fonctionnement	37
Graphique 24 : Répartition des OPA selon les principales difficultés liées à l'approvisionnement en intrants	38
Graphique 25 : Répartition des OPA selon les principales difficultés liées à l'approvisionnement en intrants	38
Graphique 26 : Répartition des OPA par province selon les principales difficultés liées à la transformation de produits	39
Graphique 27 : Répartition des OPA par province selon les principales difficultés liées au transport des produits	39
Graphique 28 : Répartition des OPA par province selon les principales difficultés liées à la commercialisation	40

SIGLES ET ABREVIATIONS

AUSCOOP	Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives
BCRGA	Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture
CAPI	Interview assistée par ordinateur
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DGS	Direction Générale de la Statistique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GPS	Système de positionnement par satellite
ODD	Objectif du Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
PIB	Produit Intérieur Brut
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
RGA	Recensement Général de l'Agriculture.
RGPL	Recensement Général de la Population et des Logements
SCOOP	Société coopérative
SD	Secteur de Dénombrement
SNDS	Système National de Développement de la Statistique
SPISA	Système Permanent Intégré de Statistique Agricole
SPSS	Logiciel statistique pour les sciences sociales
STATA	Logiciel d'analyse des données statistiques

AVANT-PROPOS

Depuis 2018, le Gabon réalise son deuxième recensement général de l'agriculture après celui de 1972. Cette opération a démarré par les modules centraux (dont le dénombrement des Organisations Professionnelles Agricoles-OPA). Il s'inscrit dans le cadre de l'accord de financement du Projet de Développement du Système Statistique National qui a été signé entre le Gouvernement gabonais et la Banque Mondiale. Ce projet a pour objectif de renforcer les capacités de la Direction Générale de la Statistique (DGS) et les différentes structures en charge des statistiques agropastorales, de la pêche et de l'alimentation du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation afin de produire les données clés manquantes au Gabon et d'améliorer la production statistique et les pratiques dans la diffusion des données. L'amélioration de l'appareil statistique implique l'adoption de normes révisées et cadres référentiels.

En effet, le rôle de l'information statistique est déterminant pour l'évaluation des réalisations, l'établissement des choix et des prises de décision pour une meilleure allocation des ressources. Une connaissance plus approfondie du secteur et de l'espace rural s'impose donc pour répondre aux besoins en informations croissants et pressants, en quantité et en qualité, des différents acteurs économiques pour asseoir leurs stratégies d'intervention sur des bases solides. Les objectifs du développement dans le secteur rural ne peuvent être atteints que dans la mesure où le Gouvernement a une bonne connaissance de la structure de l'agriculture au sens large à travers la réalisation du Recensement Général de l'Agriculture (RGA), puis de son évolution, à travers le Système Permanent Intégré des Statistiques Agropastorales (SPISA).

Le RGA doit donc répondre aux exigences internationales et aux orientations du Plan Stratégique Gabon Emergent à l'horizon 2025 (PSGE-Vision 2025) visant à améliorer les capacités des acteurs intervenant dans le secteur rural pour leur permettre de prendre des décisions adéquates en matière de relance de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la forêt, de gestion de la sécurité alimentaire, de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD).

En outre, il permet au Gabon, d'une part d'être au rendez-vous du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020 (PMRA 2020) préconisé par la FAO ; et d'autre part de contribuer à un meilleur pilotage et/ou suivi des objectifs du Plan National de Développement Agricole, des indicateurs pour la lutte contre la pauvreté et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le RGA permettra aussi de mesurer le niveau des engagements pris dans le cadre de la déclaration de l'Union Africaine (Déclaration sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire en Afrique), ratifiée par l'Assemblée Générale du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en Juillet 2003 à Maputo et du Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire (SMSA) tenu à Rome en Novembre 2009.

Tout programme réaliste de réduction de la pauvreté doit d'abord bien identifier et analyser les contraintes des populations cibles qui sont en majorité rurales. Les données et informations issues du RGA-SPISA, en complémentarité avec celles issues des enquêtes auprès des ménages et d'autres types d'études, seront des outils précieux à mettre à la disposition des pouvoirs publics et des autres acteurs du développement.

Or, depuis le dernier recensement de l'agriculture de 1972, le pays manque des informations statistiques fiables, complètes et à jour nécessaires pour la planification de son secteur rural et pour la formulation des stratégies et politiques et le suivi des réalisations. En effet, la production statistique dans le domaine de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt au Gabon est caractérisée, comme dans certains autres pays africains, par :

- L'obsolescence des données structurelles, l'absence d'une base de sondage récente et d'un référentiel pour les enquêtes et les statistiques courantes ;
- La mauvaise intégration, l'inaccessibilité et la faible diffusion des données statistiques existantes avec pour corollaire la faible utilisation de celles-ci ;
- La faiblesse ou l'inexistence des ressources allouées (humaines, matérielles et financières) à la production statistique ;
- L'absence de diffusion des données statistiques par les outils technologiques modernes et performants permettant une exploitation, un accès convivial et une diffusion large des données disponibles ;
- Une inadéquation des données produites aux besoins des utilisateurs ;
- Le manque de fiabilité des données statistiques ;
- Une absence de politique cohérente de production de données statistiques ;
- Une dépendance de la production statistique des ressources extérieures ;
- La non prise en considération dans les enquêtes passées des données sur l'environnement social et économique du secteur (organisation du monde paysan, encadrement du monde paysan par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, accès et offre de services de crédit, commercialisation, accès aux services de base et communautaires, atouts, contraintes et vocations des espaces agricoles et ruraux, etc.).

C'est au vu de ces difficultés que le Gouvernement de la République Gabonaise s'est engagé à réaliser ce recensement qui revêt un caractère prioritaire et bénéficie de l'appui financier de la Banque Mondiale et de l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). S'appuyant sur l'approche modulaire du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA) 2020, recommandée par la FAO, le RGA est placé au cœur d'un système intégré de recensements et d'enquêtes. L'exécution des modules centraux du RGA (de juin 2019 à octobre 2020) sur le terrain a permis de couvrir les activités suivantes :

- Le dénombrement exhaustif des structures et des ménages au niveau national ;
- Le dénombrement exhaustif des exploitations agricoles traditionnelles possédées par les ménages agricoles identifiées ;
- Le dénombrement exhaustif des Exploitations Agricoles Modernes et Semi-Modernes possédées par les Entreprises agricoles ;
- La collecte des données communautaires dans les villages mettant en exergue les aspects de la ruralité ;
- La collecte des données auprès des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).

La couverture de ces activités a permis de disposer d'informations structurelles de base. Celles-ci seront complétées par des données structurelles et conjoncturelles plus détaillées avec la mise en œuvre du module complémentaire (enquête de production végétale et animale) et des enquêtes des modules thématiques prévues dans la période allant de 2021 à 2023. Cette approche modulaire place le recensement agricole au cœur d'un système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles.

Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) a couvert l'ensemble du territoire national. Il a mobilisé les cadres nationaux du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Alimentation (MAEPA), du Ministère de l'Economie et de la Relance, du Ministère des Eaux et Forêts. Le présent rapport fait l'inventaire des éléments référentiels qui permettent de réaliser les prochaines enquêtes sur le module complémentaire et les modules thématiques.

Qu'il me soit permis ici de remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette opération dont les résultats sont présentés dans ce rapport, et surtout :

- Le Gouvernement pour avoir soutenu l'opération du début à la fin ;
- La Banque Mondiale qui a accepté d'accompagner le Gouvernement dans la mobilisation du financement du projet ;
- L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour son appui technique ;
- Les membres des organes du RGA (Direction Nationale, Coordination, Bureau central) ;
- Le personnel contractuel (chefs d'équipe, agents recenseurs, chauffeurs, personnel d'appui administratif) qui s'est totalement investi dans l'exécution des travaux du RGA ;
- Les personnes ressources qui ont contribué au bon déroulement du RGA ;
- Les exploitants agricoles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, propriétaires des fermes et unités de production, etc.) qui ont répondu avec objectivité aux questions des enquêteurs et sans lesquels, elle n'aurait pu être menée à son terme ;
- L'ensemble de la population gabonaise pour sa disponibilité et sa contribution à la réussite du RGA ;
- Les médias pour avoir assuré la couverture de la mise en œuvre du RGA.

Avec ces résultats, l'administration, les professionnels, les décideurs, les chercheurs, les universitaires, les partenaires au développement et les différents utilisateurs possèdent aujourd'hui une base de données inestimables et un excellent outil de travail. Je souhaite au nom du Gouvernement, qu'il en soit fait le meilleur usage.

**Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage
de la Pêche et de l'Alimentation**

Biendi MAGANGA MOUSSAVOU

INTRODUCTION

Le Gabon, pays tropical avec de fortes précipitations annuelles et de bonnes conditions géographiques et climatiques, dispose d'énormes atouts favorables au développement de son agriculture.

Malgré un réseau hydrographique dense et une longue façade maritime en plus, le Gabon est en situation de dépendance alimentaire qui se traduit par une importation massive de produits agricoles. Cette situation fait courir au pays le risque de se retrouver en insécurité alimentaire. Le développement du secteur agricole devient dès lors une question stratégique pour le pays. Certaines dispositions politiques ont été mises en place pour traiter des questions du secteur agricole, notamment la Loi n°023/2008 portant politique de développement agricole durable, le Plan stratégique de développement du secteur agricole au Gabon de 2009, etc.

La mise en application de ces dispositions requiert des données désagrégées, fiables et à jour sur la population et les ménages exerçant des activités agricoles, sur les types d'agriculture menés, sur la production agricole nationale et sur les besoins à satisfaire pour garantir la sécurité alimentaire et les revenus des ménages (surtout ruraux). De telles données sont malheureusement rares, voire inexistantes. Seuls un recensement ou une enquête agricole pourraient fournir de manière détaillée de telles informations. Le Recensement Général de la Population et des Logements (RGPL) de 2013 a permis de disposer des informations sur le type d'agriculture pratiqué mais il n'a pas permis de disposer de données structurelles sur l'agriculture. Actuellement, le pays manque des informations statistiques fiables, complètes et à jour sur le secteur agricole. Depuis 1972, le Gabon n'a pas réalisé de recensement agricole. Or, la demande des données structurelles sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la forêt est très forte. C'est pour combler ce déficit et pour répondre à ce besoin en données agricoles que le présent recensement est réalisé.

L'objectif global du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) est de collecter des données structurelles et détaillées sur l'agriculture, l'élevage, la sécurité alimentaire, la pêche et l'aquaculture, la forêt et la sylviculture, le maraîchage et l'arboriculture fruitière.

Plus spécifiquement, le RGA contribue à (i) améliorer la production et la diffusion des statistiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; (ii) fournir des informations pour la prise en compte de l'environnement dans les programmes et projets de développement ; (iii) avoir un dispositif intégré de collecte et de suivi de la campagne agricole, capable de fournir des informations fiables, riches et variées sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ; (iv) disposer d'un cadre de référence pour les enquêtes ultérieures ; (v) évaluer l'impact des politiques et programmes de développement agricoles ; (vi) évaluer la valeur ajoutée du secteur agricole dans le Produit Intérieur Brut (PIB) national ; (vii) évaluer les Objectifs du Développement Durable (ODD), la sécurité alimentaire, la pauvreté et la situation du genre ; et (viii) disposer d'un système moderne d'archivage et de diffusion des données.

Le présent rapport intitulé Volume VI «Rapport d'analyse des résultats définitifs du module des organisations professionnelles agricoles (OPA)» fait partie de la série des publications sur le RGA et est consacré aux résultats du module des OPA. L'objectif de ce module est de présenter la situation nationale exhaustive des OPA en vue de leur meilleure structuration et professionnalisation. Il vise à améliorer le système d'information existant sur les statistiques des OPA, afin de mettre à la disposition des pouvoirs publics, du secteur privé et des partenaires au développement, des informations plus complètes et fiables sur les données statistiques concernant les OPA et leurs activités.

Ce rapport est structuré en deux (2) grandes parties. La première fait une brève présentation du Gabon et de l'approche méthodologique du module des OPA. La seconde partie présente les résultats du module à travers quatre (4) chapitres que sont la forme juridique, les activités, les ressources et les difficultés rencontrées par les OPA.

Parallèlement à la publication de ce module, les résultats définitifs du RGA, sont consignés dans huit (8) autres volumes et dépliant :

- **Volume I** : Rapport technique du Recensement Général de l'Agriculture ;
- **Volume II** : Tableaux statistiques du Recensement Général de l'Agriculture ;
- **Volume III** : Rapport d'analyse des résultats définitifs du module de base ;
- **Volume IV** : Rapport d'analyse des résultats définitifs du module communautaire ;
- **Volume V** : Rapport d'analyse des résultats définitifs du module des exploitations des secteurs moderne et semi-moderne ;
- **Volume VII** : Rapport d'analyse sur la dimension genre des modules centraux du Recensement Général de l'Agriculture ;
- **Volume VIII** : Rapport sur la production cartographique des principaux résultats du Recensement Général de l'Agriculture ;
- **Volume IX** : Principaux résultats du Recensement Général de l'Agriculture ;
- **Dépliants/Brochures** sur les principaux résultats définitifs des quatre modules centraux du Recensement Général de l'Agriculture (Base, Communautaire, Moderne et Semi-moderne, OPA).

Ces différents rapports permettront à l'ensemble des utilisateurs y compris le Gouvernement et les partenaires au développement de disposer des indicateurs pertinents pour mieux saisir les dynamiques et mutations du monde rural.



**PARTIE 1 : PRESENTATION DU GABON ET METHODOLOGIE
DU MODULE DES OPA**

CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU GABON

Ce chapitre aborde brièvement la présentation générale du Gabon, à travers la situation géographique, la population et l'économie.

I.1. Situation géographique

Le Gabon, situé en Afrique centrale, est traversé par l'équateur et couvre une superficie de 267 667 km². Environ 800 km de littoral lui donnent accès à l'Océan Atlantique et il partage ses frontières au nord avec le Cameroun, au nord-ouest avec la Guinée Équatoriale, et à l'est et au sud avec le Congo.

Le climat est de type équatorial, chaud et humide, avec une alternance de saisons sèches et de saisons des pluies au cours de l'année. On distingue deux saisons humides (février à mai, grande saison des pluies et septembre-décembre, petite saison des pluies) et deux saisons sèches (mai à septembre, grande saison sèche et décembre à janvier, petite saison sèche). Les températures moyennes sont comprises entre 21°C au sud-ouest du pays et 27°C sur la côte et à l'intérieur du pays. Les extrêmes vont de 18°C à 36°C. Les précipitations varient de 1500 mm au nord-est et dans les provinces de savane à 3300 mm au nord-ouest et au sud-ouest. Le taux d'humidité atmosphérique est en moyenne de 85 %, il peut atteindre 100 % en saison des pluies.

Le Gabon est un pays forestier où la faune et la flore sont encore bien conservées et protégées dans treize parcs nationaux dont le parc national de la Lopé, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Selon les estimations, 80 à 85 % du pays est recouvert par la forêt. Son sous-sol est riche en minéraux et en pétrole. On distingue trois types de relief :

- ✓ Les plaines côtières (larges de 20 à 300 km) à l'ouest du pays ; les plaines et dépressions (plaines karstiques de la Nyanga et de la Ngounié, plaine de la Lopé, plaines de la province des Lacs, aux alentours de Lambaréné) ; les deltas maritime et intérieur de l'Ogooué ;
- ✓ Les massifs montagneux qui comprennent les monts de Cristal au nord-est de Libreville, le massif du Chaillu au centre (culminant à 1020 mètres au mont Milondo) et le massif du Mayombe qui s'étend sur 800 km parallèlement à la côte de l'Atlantique. Le point culminant du Gabon est le mont Bengoué, 1070 mètres, dans le nord-est du pays dans la province de l'Ogooué-Ivindo ;
- ✓ Les plateaux et collines. Le plus grand ensemble de plateaux est localisé au nord-est (Woleu-Ntem et Ogooué-Ivindo) ; les plateaux Batéké, à l'est de la province du Haut-Ogooué, présentent un paysage de savane au milieu de la forêt.

I.2. Situation démographique

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 (RGPL-2013), la population résidente est estimée à 1.811.079 habitants. Elle est composée d'un peu plus d'hommes (51,6%) que de femmes (48,4%) et est relativement jeune. L'âge moyen de la population est de 26 ans. La moitié de la population a moins de 22 ans. Entre 1960 et 2013, l'effectif de la population a plus que triplé et s'est accru de 78 % au cours des 20 dernières années. L'accroissement de la population urbaine se fait de manière plus rapide (3,8 % en moyenne par année) que celui de la population totale qui est de 2,9 %.

La population est très inégalement répartie sur le territoire national. La province de l'Estuaire qui comprend la capitale Libreville abrite près de la moitié de la population. La densité démographique au niveau national est faible avec 6,8 habitants au km² mais dépasse 3700 habitants au km² dans la Commune de Libreville. La population est essentiellement urbaine (87 %) et concentrée sur 1,1 % seulement du territoire national. Le milieu rural est presque vide (désert rural). En outre, on note une mégacéphalie urbaine avec la moitié de la population urbaine vivant à Libreville et sa ville attenante Owendo.

Selon les projections démographiques de la Direction Générale de la Statistique (DGS) de décembre 2019, la population estimée en 2020 est de 2.176.766 habitants (51,4% d'hommes contre 48,6% de femmes). Elle devrait atteindre 2 469 296 habitants en 2025 et demeurer principalement urbaine en 2020 (87,6%). Aussi 53,8% de la population a moins de 25 ans la même année. La proportion de la population de l'Estuaire représente toujours en 2020 près de la moitié de la population du pays (49,5%).

Les résultats du RGPL de 2013 montrent que dans la population âgée de 12 ans et plus, 211.858 personnes pratiquent les activités agricoles et une personne active sur 5 est dans l'agriculture. La population active agricole est majoritairement féminine et citadine, conséquence de la forte concentration de la population urbaine. La pratique agricole occupe essentiellement les personnes du troisième âge et surtout les femmes. Les principaux types de culture pratiqués par la population agricole sont l'agriculture vivrière (par 88 % des personnes) et la culture des arbres fruitiers (26 % des personnes) alors que les autres cultures sont pratiquées par moins de 7 % de la population agricole.

I.3. Situation économique

Après quatre années de croissance soutenue (6% en moyenne entre 2010 et 2014), l'économie gabonaise a enregistré un ralentissement en 2015 avec un taux de croissance du PIB de 3,9%. En 2016, avec un taux de croissance encore plus faible d'environ 2,7%, l'activité économique a été beaucoup affectée par la baisse de la production pétrolière (-4,2%) malgré une légère remontée des prix des produits pétroliers. La croissance du secteur non pétrolier a été estimée à 3,7% la même année. Cette situation a perduré jusqu'en 2019 car le PIB s'est établi à 3,9% contre 0,8% en 2018.

Les perspectives 2020-2021 basées sur un certain nombre d'hypothèses comme une baisse de la production pétrolière de 4,5% en 2020 et de 1,3% en 2021, une chute du prix de baril de pétrole de 50% en 2020 et une hausse de 28,3% en 2021, etc., augurent une baisse du PIB de 0,8% en 2020 et une hausse de 4,1% en 2021. Cependant ces prévisions risquent de ne pas être atteintes à cause de la survenue de la pandémie du COVID-2019 qui a fortement touché plusieurs secteurs de l'économie nationale.

CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DU MODULE DES OPA

Ce chapitre traite de la méthodologie utilisée pour la réalisation du module des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).

II.1. Concepts et définition

Pour une bonne compréhension des statistiques issues des résultats des données des OPA, il s'avère nécessaire de clarifier certains concepts et définitions qui ont été adoptés pour la collecte des données.

Une **Organisation Professionnelle Agricole (OPA)** : Selon la loi 023/2008 du 10 décembre 2008, les intervenants dans le domaine de l'Agriculture peuvent s'organiser en organisations agricoles et para agricoles sous forme d'associations, de groupements à vocation coopérative (GVC), de GIE (Groupement d'Intérêt Economique), de syndicats, d'organisations professionnelles de production, de transformation, de commercialisation, de distribution, ou tout autre groupement. C'est donc tous ces regroupements qu'on peut mettre sous le vocable d'Organisations Professionnelles Agricoles dont les principales composantes se définissent comme suit selon le type ou le statut :

- ✓ **Association** : Une association est un contrat passé entre plusieurs personnes (au moins deux) qui décident de mettre en commun leurs connaissances ou leurs activités pour réaliser un projet collectif dans un but autre que le partage de bénéfices.
- ✓ **Cadre de concertation de producteurs** : groupement de personnes physiques ou morales pour la défense ou la gestion d'intérêts communs.
- ✓ **Groupement d'intérêt économique**: personne morale constituée entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales, dans le but de faciliter ou de développer l'activité économique préexistante de ses membres. Le G.I.E. ne peut pas faire de bénéfices.
- ✓ **Société coopérative ou coopérative** : groupement autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété et la gestion sont collectives et où le pouvoir est exercé démocratiquement et selon les principes coopératifs.
- ✓ **Société coopérative simplifiée (SCOOPS)** : coopérative constituée entre cinq personnes physiques ou morales au minimum et dirigée par un comité de gestion. Elle est organisée selon l'acte de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) par un statut particulier
- ✓ **Coopérative avec conseil d'administration (COOP-CA)**: une coopérative dotée d'un conseil d'administration.

II.2. Champs et unités statistiques

- ✓ **Champ du module des OPA**

L'opération de recensement des données du module des OPA a couvert l'ensemble du territoire national comprenant les neuf provinces, les milieux urbain et rural. La période de référence est généralement l'année.

- ✓ **Unités statistiques**

L'unité d'observation est le Secteur de Dénombrement (SD) et l'unité d'analyse est l'Organisation Professionnelle Agricole (OPA).

II.3. Supports de collecte utilisés pour le RGA

Pour la mise en œuvre du module des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), les supports de collecte suivants ont été utilisés:

- Le dossier cartographique (Carte du SD et le descriptif) ;
- La fiche de dénombrement ;
- Le questionnaire module OPA ;
- Le manuel d'instructions du chef d'équipe pour faciliter la compréhension du questionnaire et améliorer ainsi la qualité des données à collecter ;
- La tablette avec le module OPA intégré ;
- Le GPS pour la prise des coordonnées.

II.4. Organisation et méthode de collecte des données

II.4.1. Organisation de la collecte

Un dispositif organisationnel structuré a été mis en place afin de renforcer le contrôle des données. Cette structure comprend cinq (5) niveaux hiérarchiques et opérationnels de contrôle, à savoir :

- **Gestion de la collecte au niveau central** : c'est le quartier général qui suit tout le circuit de contrôle des questionnaires remplis par les agents recenseurs ;
- **Gestion de la collecte au niveau provincial** : elle est composée de cadres et techniciens des différents sous-secteurs concernés par le RGA ;
- **Gestion de la collecte au niveau départemental** : ce sont les assistants des superviseurs des applications et les chefs d'équipe qui assurent à ce niveau la supervision et l'encadrement directs des équipes de collecte ;
- **Gestion de la collecte au niveau des équipes** : ce sont les chefs d'équipe/contrôleurs qui suivent au quotidien le travail des agents recenseurs ;
- **La supervision générale de la collecte** : elle est faite par la coordination générale du RGA lors des missions ponctuelles pour suivre le déroulement général de la collecte dans les provinces.

II.4.2. Méthode de couverture

- **Reconnaissance cartographique des SD**

Cette activité précède la collecte sur le terrain. Dans toutes les provinces, les équipes commencent par localiser et retrouver les limites de leurs secteurs de dénombrement (SD) à l'aide du dossier cartographique qui comprend la fiche de localisation du SD, le guide d'orientation dans le SD et la carte du SD. À cet effet, tous les membres de l'équipe (agents recenseurs et chef d'équipe) parcourent ensemble les limites du SD. Ce travail se fait SD par SD et est plus facile dans les zones rurales car les limites des SD sont faciles à identifier qu'en zones urbaines où il faut d'abord trouver les repères sur le terrain à partir du dossier cartographique remis à chaque équipe.

- **Énumération des structures (Ménages, Infrastructures, Exploitations et OPA)**

L'énumération constitue la deuxième étape de la collecte des données sur le terrain. Dans chaque province, après avoir repéré les limites du SD, les agents recenseurs de chaque équipe procèdent à l'énumération exhaustive des OPA. Ce travail se fait SD par SD. A la fin de l'énumération et après vérification, les agents procèdent à la synchronisation des données vers leur chef d'équipe.

- **Méthode de collecte du module OPA**

Le module des OPA est suivi par les agents recenseurs. Toutes les OPA identifiées lors du dénombrement par les agents recenseurs sont enregistrées et signalées aux superviseurs de collecte qui se chargent par la suite de déposer le questionnaire au siège de l'OPA pour remplissage. Le superviseur de collecte peut également prendre rendez-vous pour procéder à l'interview. Un recours aux chefs des secteurs agricoles est demandé afin de compléter la liste des OPA issue du dénombrement au niveau des SD.

II.5. Traitement, analyse et diffusion des données

II.5.1. Traitement des données

Le traitement des données dont il est question ici concerne l'apurement. C'est une activité très délicate et qui a exigé qu'un manuel de contrôles de spécifications soit élaboré pour procéder à certains redressements des valeurs aberrantes ou d'in vraisemblance, des incohérences et des omissions de réponses (telles que l'âge qui n'est souvent pas déclaré). Ces contrôles ont fait de programmes informatiques appliqués sur les données. Cette activité s'est poursuivie à travers un atelier -déconcentré des cadres du BCRGA hors de Libreville. Il s'est agi de faire des tris à plat sur des variables de la base des données afin de déceler les erreurs de couverture des questions. Ceci a porté à la fois sur la fiche de dénombrement et sur les questionnaires des modules centraux.

Les tableaux de résultats ont permis aux analystes d'observer la configuration des différentes réponses obtenues pour chaque variable, de connaître le niveau de mesure de la variable (ordinal, nominale ou quantitative) ou la distribution des différentes valeurs obtenues (nombre et pourcentage de cas saisis, de réponses valides, de réponses manquantes, de réponses inattendues ou aberrantes, etc.). Cela a permis non seulement de décider quoi corriger, recoder, redresser ou supprimer, et de comment procéder, mais aussi de déterminer les seuils de tolérance du pourcentage de non réponses au-delà desquels, une méthode de correction automatique a été appliquée.

Ceci a permis d'avoir une base de données stabilisée pour faciliter son exploitation à des fins d'analyse. Les principaux logiciels d'analyse et de traitement statistique utilisés sont SPSS, STATA et Excel.

La validation des données a été faite de façon collégiale par les cadres du BCRGA avec l'appui des deux consultants de la FAO. Pour l'édition des tableaux, un plan de tabulation a été élaboré conformément aux objectifs du RGA. Afin de s'assurer de la non distorsion des données après apurement, l'édition des tableaux a été faite sous SPSS (fiche de dénombrement, module de base et module OPA), STATA et R (modules communautaire et exploitations modernes/semi-modernes) sur les deux versions de la base de données : brute et apurée.

II.5.2. Analyse et diffusion des données

L'analyse est faite au niveau national et au niveau provincial. Les travaux d'analyse se sont déroulés entre mai et juillet 2021 avec la participation de certains cadres du BCRGA et de la DGS.

Les résultats sont publiés selon le plan de publication et le plan de diffusion élaborés. Les résultats du dénombrement seront présentés au cours d'un séminaire. Les différents rapports et autres livrables seront envoyés aux différents utilisateurs, notamment les institutions gouvernementales, les ONG, les partenaires techniques et financiers, les universités, les instituts et centres de recherche, les bibliothèques et centres de documentation, etc.

Cette documentation sera stockée sur le serveur du Ministère de l'Agriculture et en ligne via le site internet de la Direction Générale de la Statistique (<http://www.statgabon.ga>).



DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS

Les résultats du module des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) sont présentés dans cette deuxième partie à travers quatre (4) chapitres. Ces résultats permettent de disposer d'informations statistiques structurelles, fiables et actualisées sur les OPA au Gabon. Le premier chapitre traite de la forme juridique des OPA. Les chapitres II et III font une analyse sur les activités et les ressources des OPA et le dernier chapitre aborde les principales difficultés liées aux domaines d'activités.

CHAPITRE I : FORME JURIDIQUE

Ce chapitre se subdivise en quatre sections portant sur (i) le type d'OPA, (ii) la reconnaissance juridique (iii) les structures d'immatriculation et (iv) la possession de compte bancaire.

Le RGA a permis de dénombrer au total quatre cent soixante une (461) OPA sur l'ensemble du territoire.

I.1 Type d'OPA

Selon le type d'organisation, l'analyse du tableau n°1 fait ressortir que 461 OPA ont été dénombrées au niveau national. Parmi ces 461 OPA, 349 (75,7%) sont des coopératives agricoles; 105 (22,8%) sont des associations ; 5 (1,1%) sont des GIE et 2 (0,4%) sont des cadres de concertation des producteurs.

La tendance observée au niveau national est quasi identique à l'échelle des provinces. Les coopératives restent majoritaires dans toutes les provinces, suivies des associations.

La province du Haut-Ogooué concentre le plus grand nombre d'OPA, toutes organisations confondues (124), soit 26,9%. Les provinces de l'Ogooué Lolo (71), du Woleu-Ntem (68) et de l'Estuaire (66) suivent respectivement. En revanche, la province du Moyen-Ogooué reste la moins nantie avec seulement 9 OPA, soit 2%, et toutes sont des coopératives.

Tableau 1 : Répartition des OPA selon le type d'organisation et la province

Province	Type d'organisation				Total
	Association	GIE	Coopérative	Cadres de concertation de producteurs	
ESTUAIRE	12	0	53	1	66
HAUT-OGOOUÉ	35	1	88	0	124
MOYEN-OGOOUÉ	0	0	9	0	9
NGOUNIE	4	2	24	0	30
NYANGA	9	0	14	0	23
OGOOUÉ-IVINDO	15	0	17	0	32
OGOOUÉ-LOLO	14	2	55	0	71
OGOOUÉ-MARITIME	4	0	34	0	38
WOLEU-NTEM	12	0	55	1	68
GABON	105	5	349	2	461

Source : RGA GABON 2020

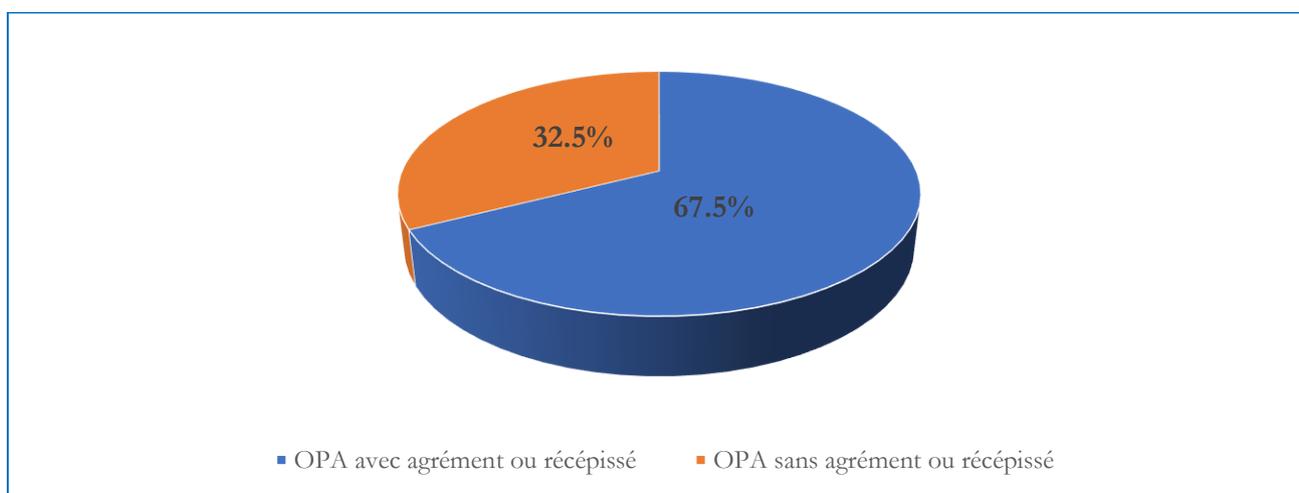
I.2. Reconnaissance légale

La reconnaissance légale de l'OPA est l'acte par lequel l'organisation est reconnue au plan administratif par les autorités compétentes qui lui délivrent une autorisation d'exercer que l'on appelle agrément ou récépissé. Cette autorisation est donc obligatoire pour le bon fonctionnement de l'organisation. Les OPA agréées sont celles qui ont un agrément ou un récépissé.

✓ *Situation des OPA agréées*

L'analyse de la reconnaissance juridique des OPA révèle dans le graphique n°1 qu'au plan national, sur les 461 OPA recensées, la majorité des OPA, soit 67,5%, possède un agrément ou récépissé contre le tiers d'OPA (32,5%) qui n'en a pas.

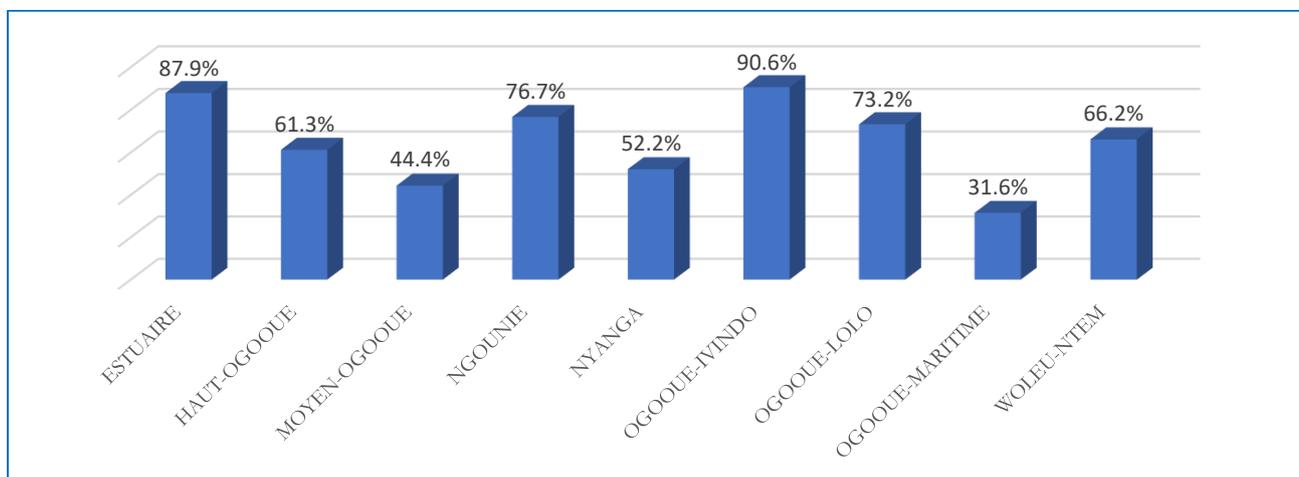
Graphique 1 : Proportion des OPA selon la possession ou non d'un agrément/récépissé



Source : RGA GABON 2020

Au niveau provincial, la proportion dominante d'OPA détenant les agréments ou récépissés est rencontrée dans la province de l'Ogooué-Ivindo (90,6%), suivie de la province de l'Estuaire (87,9%), de la Ngounié (76,7%), de l'Ogooué-Lolo (73,2%), du Woleu-Ntem (66,2%) et du Haut-Ogooué (61,3%). Le graphique n°2 donne la situation des OPA possédant les agréments ou récépissés au niveau des provinces.

Graphique 2 : Répartition des OPA selon la possession d'un agrément ou d'un récépissé par province

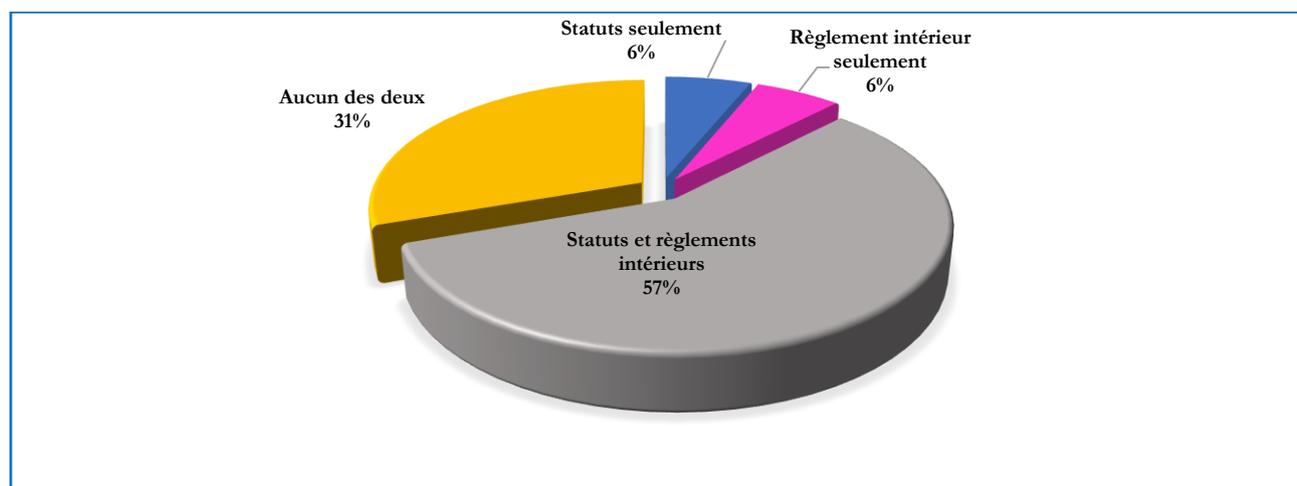


Source : RGA GABON 2020

✓ *Situation des OPA non agréées*

Sur les 115 OPA non agréées au niveau national (qui n'ont ni agrément, ni récépissé), le graphique n°3 ressort qu'un peu plus de la moitié de ces OPA, soit 57%, possède les statuts et règlements intérieurs de leur organisation ; 6% ont chacune soit les statuts, ou seulement le règlement intérieur et 31% des OPA non agréées n'ont aucun document de fonctionnement (ni statuts, ni règlement intérieur).

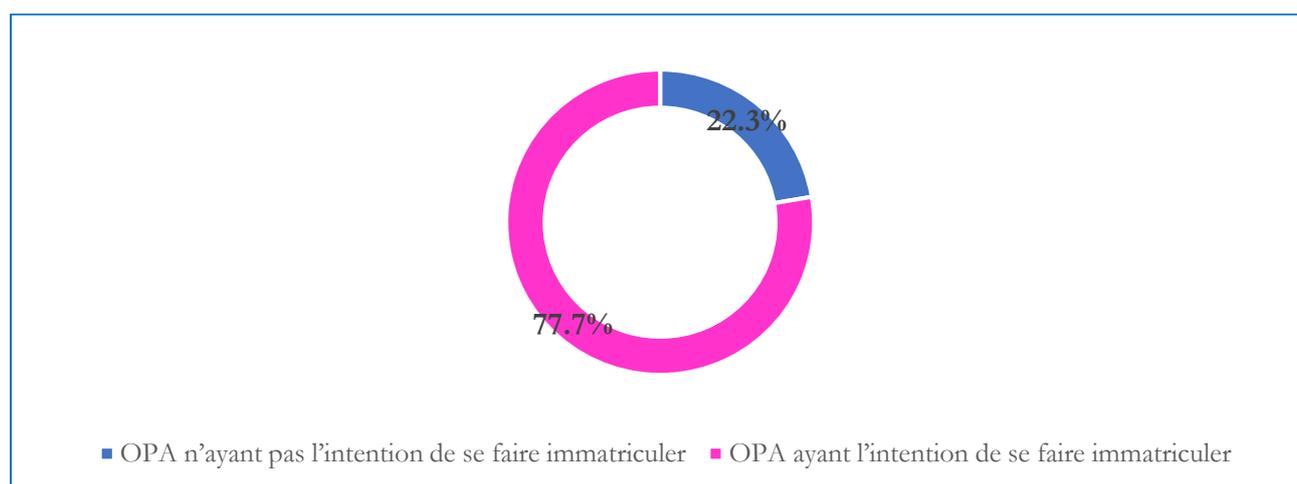
Graphique 3 : Répartition des OPA non agréés selon les types de documents d'organisation interne



Source : RGA GABON 2020

Sur l'ensemble des 115 OPA non agréées, un nombre considérable (77,7%) a émis son intention de se faire immatriculer, pour être juridiquement reconnue, selon ce que montre le graphique n°4.

Graphique 4 : Répartition des OPA qui ne sont pas agréés selon l'intention ou pas de se faire immatriculer



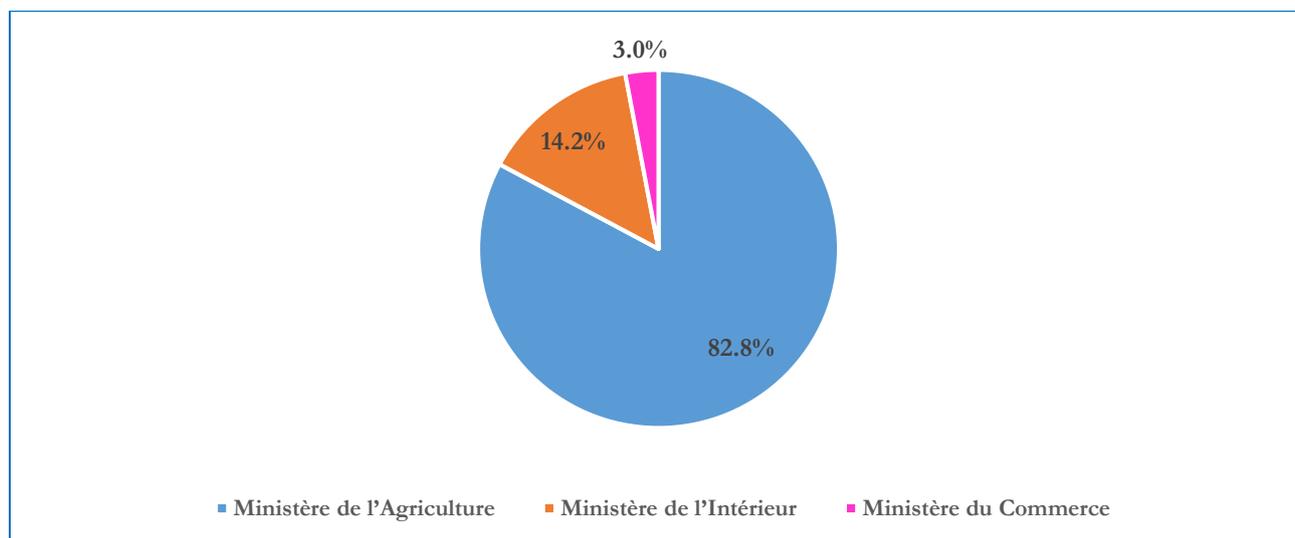
Source : RGA GABON 2020

I.3 Structures d'immatriculation des OPA

L'immatriculation est la constatation de la naissance de l'OPA. Elle se fait pour les coopératives et leurs faitières au registre des sociétés coopératives, tenu par le Ministère de l'Agriculture ; pour les associations, ONG, mutuelles et leurs faitières au Ministère de l'Intérieur et pour les GIE et entreprises, à l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI) au Ministère du Commerce.

L'analyse du graphique n°5 révèle que sur les 303 OPA agréées enquêtées, le plus grand nombre, soit 82,8% est immatriculé au Ministère de l'Agriculture, 14,2% au Ministère de l'Intérieur et seulement 3% au Ministère du Commerce. Le pourcentage d'immatriculation élevé au Ministère de l'Agriculture se justifie ; c'est ce dernier qui tient le registre des sociétés coopératives, via sa Direction Générale du Développement Rural.

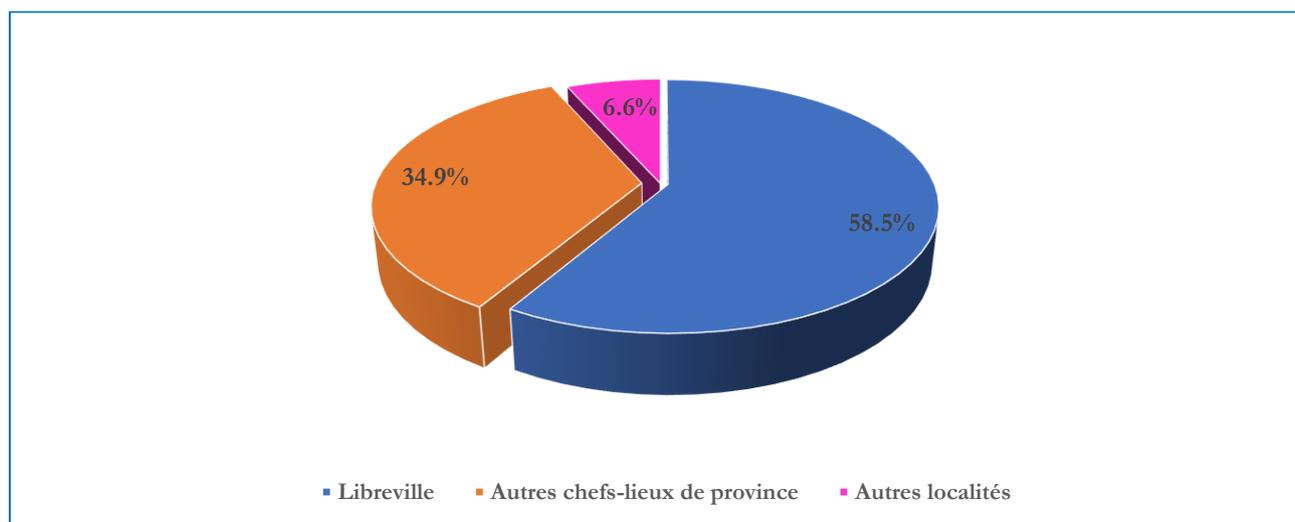
Graphique 5 : Répartition des OPA selon la structure qui a délivré l'agrément ou le récépissé



Source : RGA GABON 2020

Libreville étant la capitale politique, la plupart des OPA s'y rendent pour légaliser rapidement leur organisation. Sur les 301 OPA agréées, ayant répondu à la question du lieu d'obtention de l'agrément ou du récépissé, le graphique n°6 démontre que plus de la moitié des OPA, soit 58,5%, a obtenu leur agrément ou récépissé à Libreville, contre un peu plus du tiers soit 34,9% dans les autres chefs-lieux de province, et très peu soit 6,6% dans d'autres localités.

Graphique 6 : Proportion des OPA selon le lieu d'obtention de l'agrément ou du récépissé par province



Source : RGA GABON 2020

I.4 Possession d'un compte dans une institution financière

La possession d'un compte dans une institution financière de la place, dédié à une OPA n'est pas obligatoire. Toutefois, il est indispensable d'en avoir, afin de faciliter la comptabilité et garantir une meilleure gestion des moyens financiers de l'organisation. De plus, disposer d'un compte bancaire a des avantages. C'est un critère important pour bénéficier de l'appui des bailleurs de fonds.

Il découle de l'analyse du tableau n°2 ci-dessous que sur les 461 OPA recensées, peu (25,8%) possède un compte dans une institution financière. Au niveau provincial, la même tendance est observée, excepté la province de l'Estuaire qui concentre le plus grand nombre d'OPA possédant un compte dans une institution financière (70%).

Tableau 2 : Répartition des OPA selon la possession d'un compte dans une institution financière par province

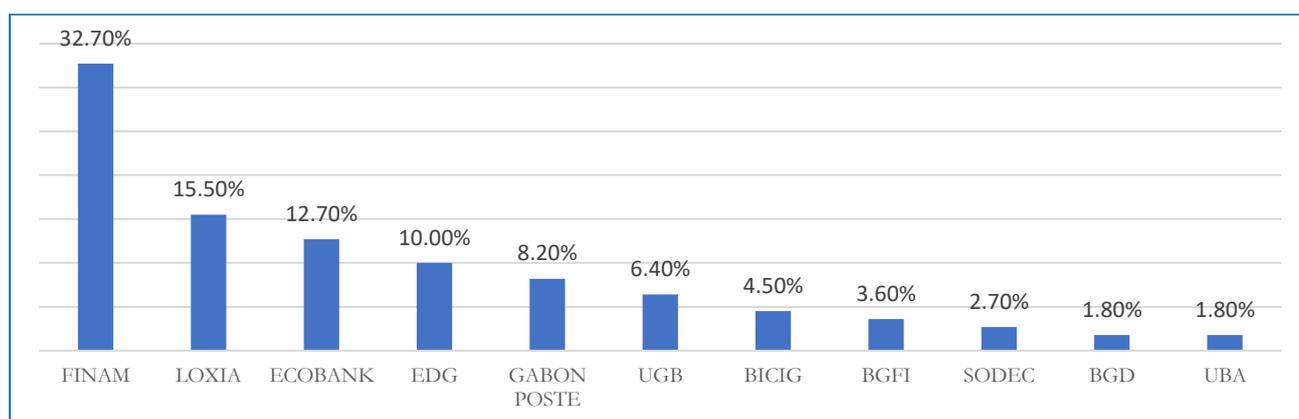
Province	OPA avec compte dans une institution financière	OPA sans compte dans une institution financière	Non Déclarés	Total
ESTUAIRE	46	19	1	66
HAUT-OGOOUE	18	105	1	124
MOYEN-OGOOUE	2	7	0	9
NGOUNIE	8	22	0	30
NYANGA	6	17	0	23
OGOOUE-IVINDO	14	16	2	32
OGOOUE-LOLO	10	60	1	71
OGOOUE-MARITIME	2	36	0	38
WOLEU-NTEM	12	56	0	68
GABON	118	338	5	461

Source : RGA GABON 2020

L'établissement de micro finance est la solution financière destinée aux personnes exclues du crédit bancaire classique. Il a permis à certaines OPA d'ouvrir des comptes afin d'accéder à des appuis financiers comme le microcrédit pour financer leurs activités.

Au plan national, le graphique n°7 ressort que sur les 461 OPA dénombrées, les comptes de la plupart des OPA, soit 60,9%, sont ouverts dans les établissements de micro finance suivant : FINAM (32,7%), LOXIA (15,5%), EDG (10,0%), SODEC (2,7%) contre 39,1% dans les banques commerciales.

Graphique 7 : Répartition des OPA ayant un compte dans une institution financière selon le type d'institution



Source : RGA GABON 2020

CHAPITRE 2 : ACTIVITES DE L'ORGANISATION

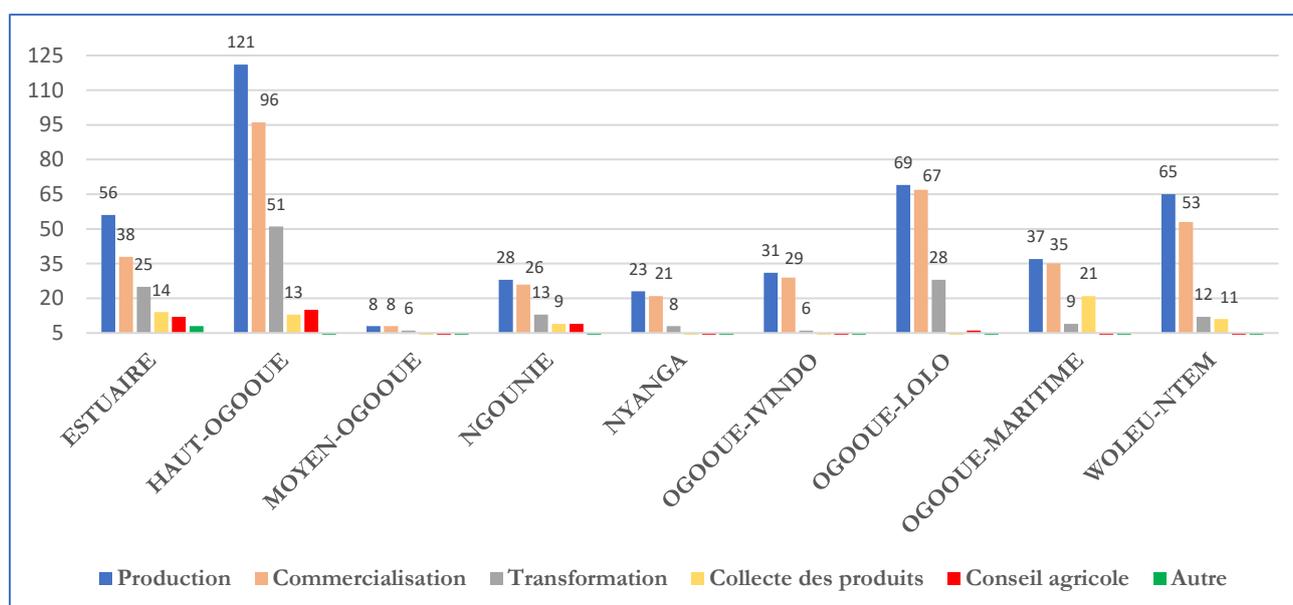
Ce chapitre traite des domaines d'activités des OPA, des filières, de la tenue des assemblées générales et des réunions, des affiliations, des formations et des partenaires.

II.1. Domaines d'activités

Sur l'ensemble du territoire, selon le domaine d'activités, le graphique n°8 montre que 39% des OPA recensées pratiquent les activités de production, 33,2% font la commercialisation et 14,1% sont dans la transformation. Le conseil agricole est l'activité la moins pratiquée (4,5%). La collecte des produits, le conseil agricole et les autres activités représentent 13,7%.

La tendance observée au niveau national est quasi identique à celle des provinces. Les OPA évoluant dans les activités de production sont les plus nombreuses, viennent ensuite celles qui exercent dans la commercialisation.

Graphique 8 : Répartition des OPA selon la province et les domaines d'activités



Source : RGA GABON 2020

II.2. Filières

Au plan national, la répartition des OPA selon la principale filière d'activité montre que le manioc (44% des OPA) et la banane plantain (41% des OPA) représentent les deux principales filières d'activité pratiquées par les OPA.

Pour les deux principales filières d'activité (manioc et banane plantain), les provinces du Haut Ogooué, du Woleu-Ntem, et de l'Ogooué Lolo, à elles seules représentent 51% des OPA et se répartissent comme suit : 24% des OPA dans le Haut Ogooué ; 15% des OPA dans le Woleu-Ntem et 13% des OPA dans l'Ogooué Lolo. 10% des OPA sont dans l'arboriculture, la pêche et l'aquaculture, et 5% dans les autres filières d'activités.

Tableau 3 : Répartition des OPA selon la principale filière d'activité par province

PROVINCE	Principale filière d'activité						
	Banane plantain	Manioc	Palmier à huile	Volaille	Arboriculture	Pêche et aquaculture	Maraichage
ESTUAIRE	31	13	1	3	2	3	1
HAUT-OGOUE	34	62	4	2	5	1	4
MOYEN-OGOUE	4	2	0	0	0	2	0
NGOUNIE	9	16	0	0	1	0	0
NYANGA	6	7	0	1	2	3	0
OGOUE-IVINDO	4	16	0	0	0	2	0
OGOUE-LOLO	26	25	0	0	9	4	1
OGOUE-MARITIME	26	5	1	0	0	4	2
WOLEU-NTEM	28	32	0	0	1	2	0
Gabon	168	178	6	6	20	21	8

Source : RGA GABON 2020

II.3. Tenue des assemblées générales et réunions

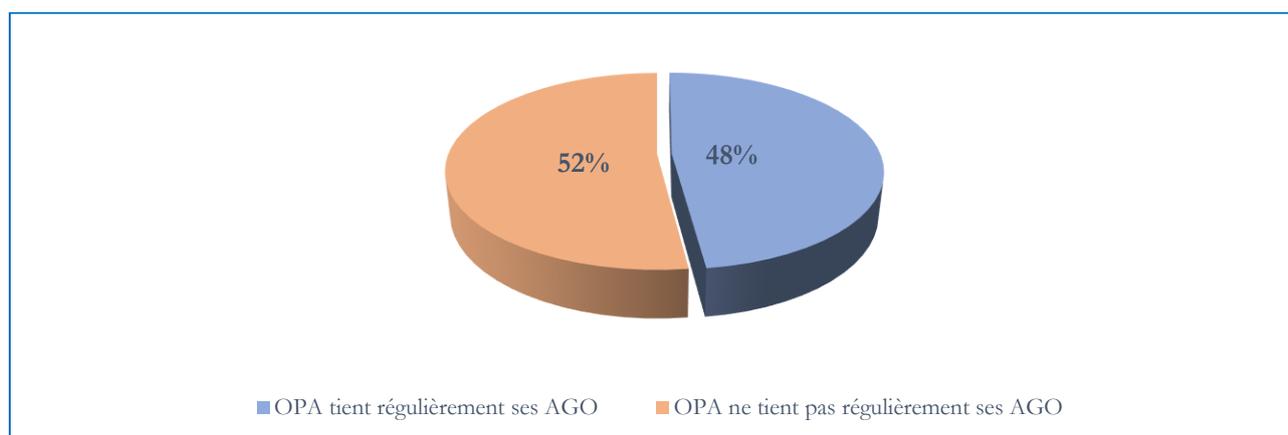
La tenue régulière des assemblées générales et des réunions avec l'ensemble des membres et l'équipe de gestion des OPA est importante. Ces rencontres améliorent la communication, permettent de prévenir les problèmes et suscitent un sentiment de responsabilité et de transparence dans la gestion de l'OPA.

Les décisions prises de ces rencontres sont consignées soit dans le procès-verbal pour les assemblées générales soit dans le compte-rendu pour les réunions.

✓ *La tenue des assemblées générales*

La répartition des OPA selon la tenue régulière des assemblées générales ordinaires (AGO), consignée dans le graphique n°9, montre qu'au niveau national, la moitié des OPA (51%) tient régulièrement leurs assemblées générales.

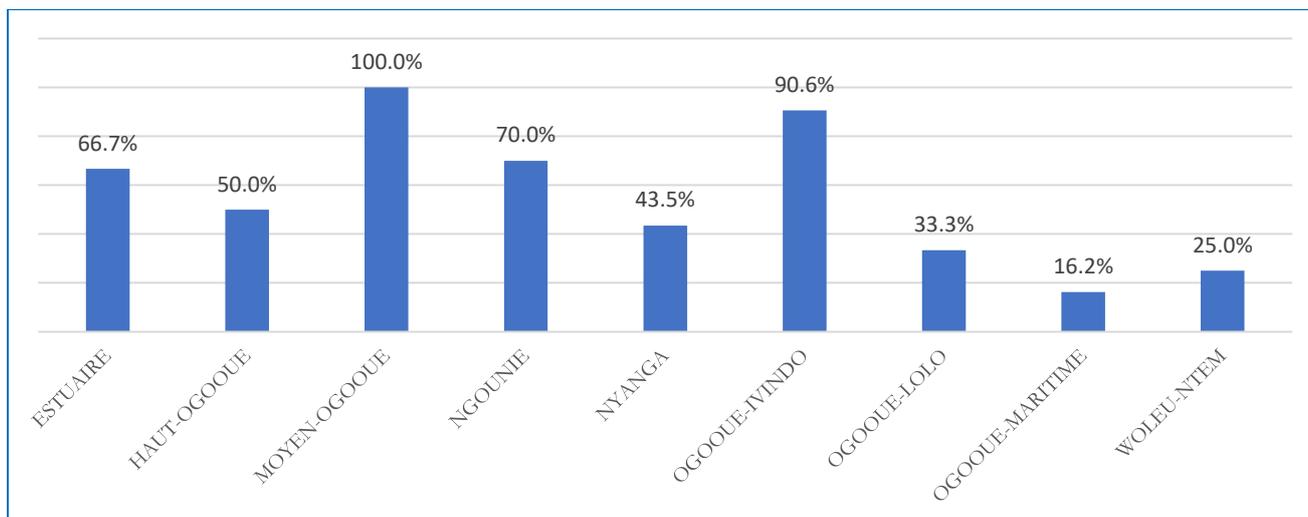
Graphique 9 : Répartition des OPA selon la tenue régulière ou pas des Assemblées Générales Ordinaires (AGO)



Source : RGA GABON 2020

Au niveau provincial, les 237 OPA qui tiennent régulièrement leurs assemblées générales ordinaires, ressortent des provinces du Moyen-Ogooué (100%), de l'Ogooué-Ivindo (90,6%), de la Ngounié (70%) et de l'Estuaire (66,7%) selon le graphique n°10.

Graphique 10 : Répartition des OPA selon la tenue régulière ou pas des assemblées générales ordinaires (AGO) par province

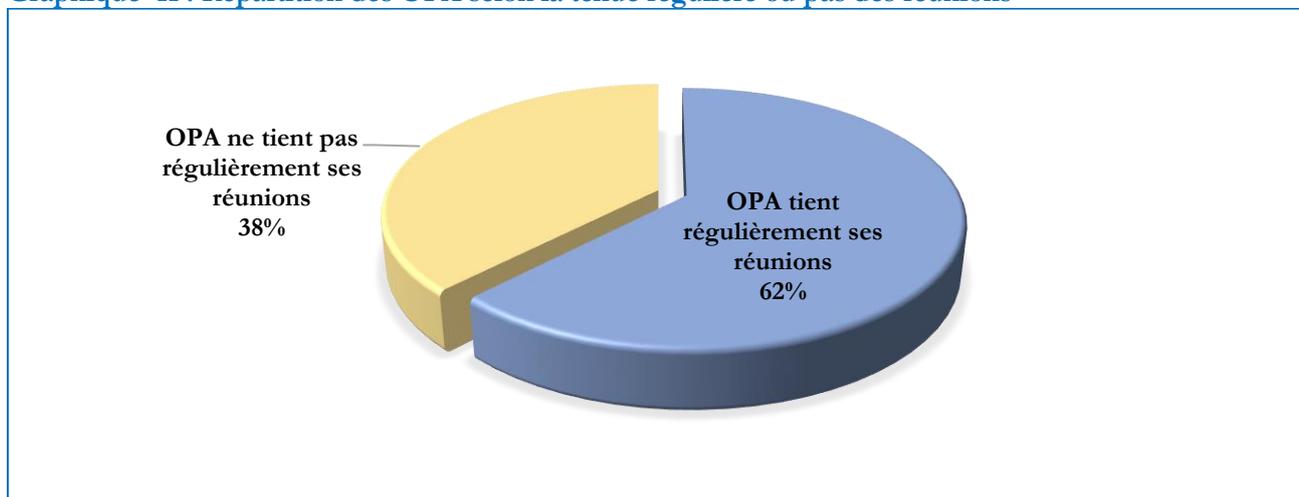


Source : RGA GABON 2020

✓ **La tenue des réunions**

Le graphique n°11 portant sur la tenue régulière des réunions, dévoile qu’au plan national, un nombre important d’OPA, soit 62%, tient régulièrement les réunions.

Graphique 11 : Répartition des OPA selon la tenue régulière ou pas des réunions



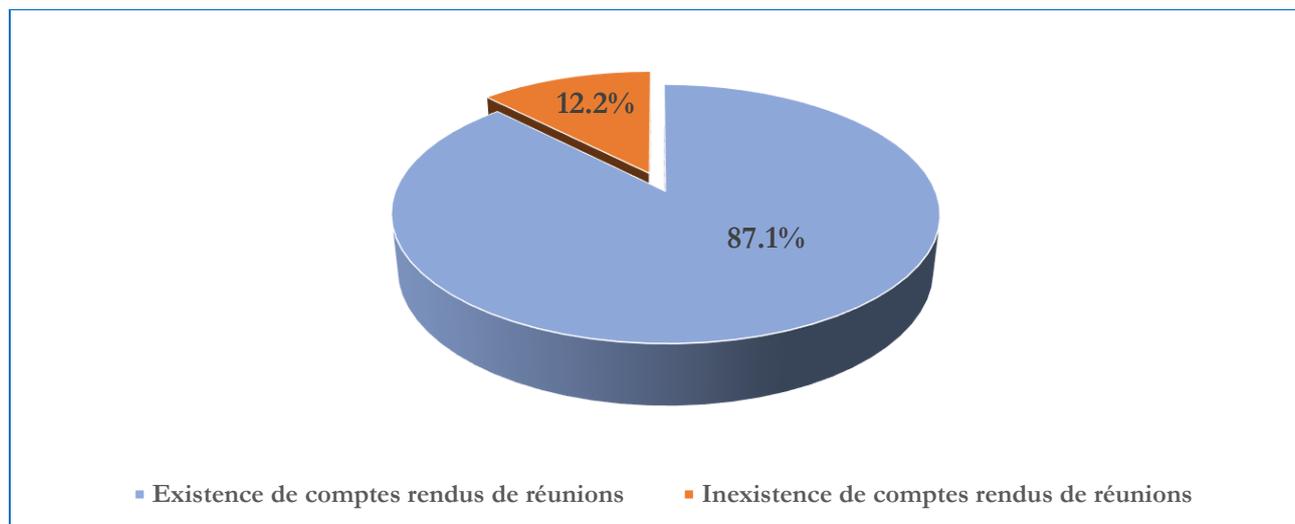
Source : RGA GABON 2020

✓ **Le compte-rendu**

Le compte-rendu constitue un résumé clair qui permet d’éviter les oublis et / ou mauvaises interprétations de ce qui s’est dit, ainsi que des décisions qui ont été prises pendant la réunion d’une OPA. Il consiste simplement à retranscrire de façon fidèle les discussions qui ont eu lieu pendant la réunion.

Au plan national, sur les 287 OPA qui tiennent régulièrement les réunions, le grand nombre, soit 87%, des OPA, rédige les comptes rendus selon le graphique n°11.

Graphique 12 : Répartition des OPA selon l'existence ou pas des comptes rendus des réunions par province



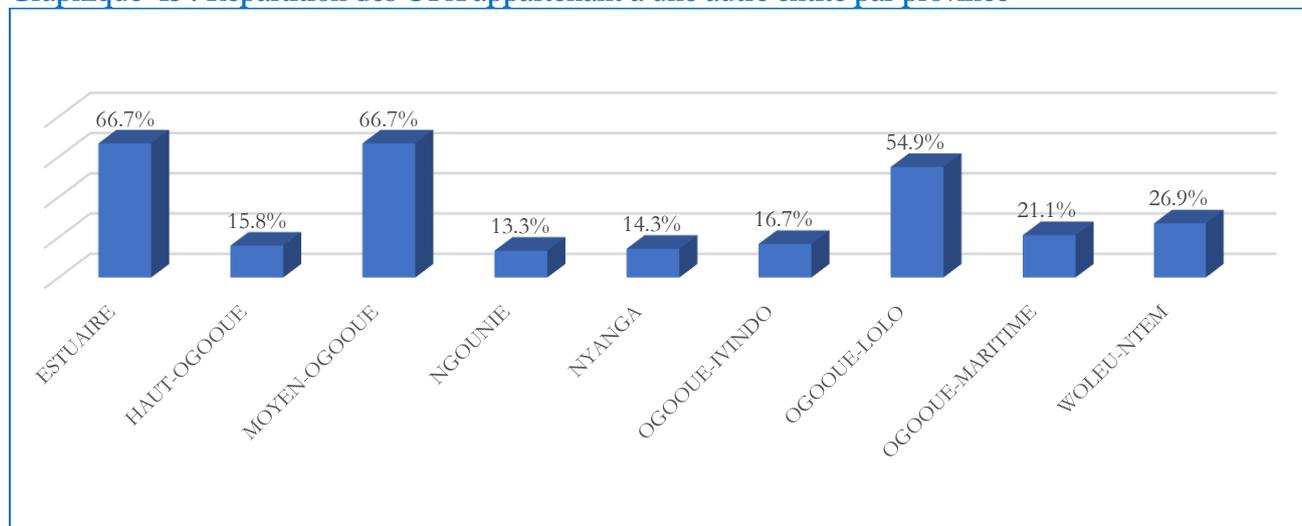
Source : RGA GABON 2020

II.4. Affiliation à une autre entité

L'analyse des résultats du graphique n°12 portant sur l'appartenance à une autre entité ressort que sur l'ensemble des 461 OPA recensées, seulement le tiers, soit 32,0%, est affilié à une autre entité.

Au niveau provincial, on note les plus forts taux d'affiliation des OPA dans l'Estuaire, le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Lolo avec respectivement 66,7%, 66,7% et 54,9%.

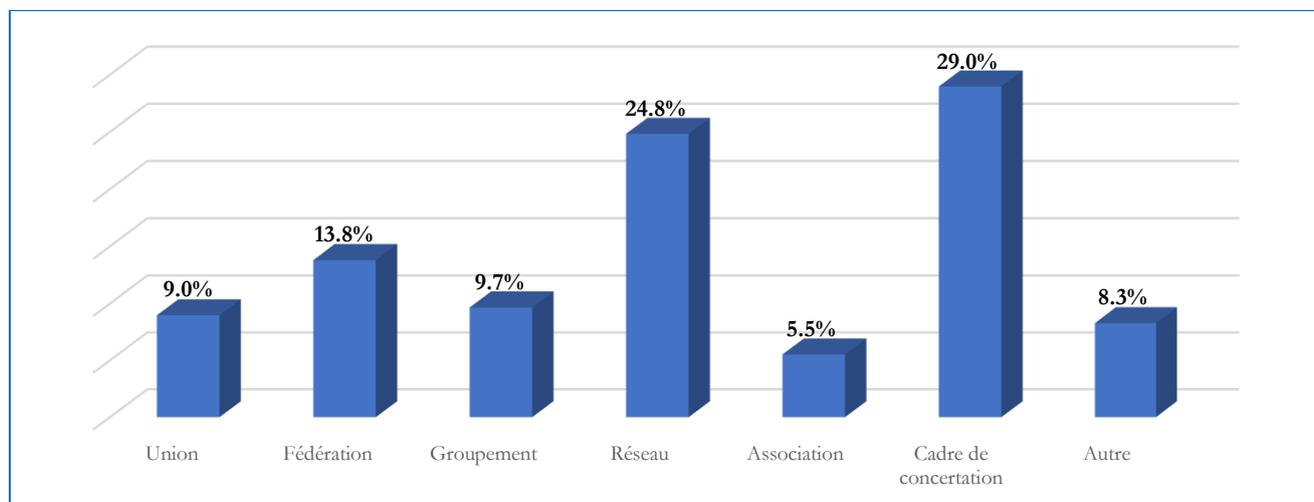
Graphique 13 : Répartition des OPA appartenant à une autre entité par province



Source : RGA GABON 2020

Sur les 145 OPA qui ont déclaré appartenir à une autre entité, 36 OPA, soit 29% sont affiliées aux cadres de concertation, 24,8% aux réseaux et 13,8% aux fédérations (cf graphique n°14 ci-dessous).

Graphique 14 : Répartition des OPA appartenant à une autre entité selon la nature de cette entité



Source : RGA GABON 2020

II.5. Formation

La formation offre aux membres d'une OPA l'opportunité de pouvoir approfondir leurs connaissances. Toutefois, plusieurs OPA ignorent la nécessité d'une formation et les avantages qu'elle apporte à l'organisation et ses membres.

Au niveau national, tous types d'organisation confondus, le tableau n°4 démontre que très peu d'OPA, soit 18,1%, forment leurs membres.

La coopérative est le seul type d'organisation qui dans l'ensemble, forme ses membres (19%), venant après le cadre de concertation qui ne sont cependant qu'au nombre de 2.

Tableau 4: Répartition des OPA selon l'existence ou non de formation par type d'organisation

Quel est le type organisation ?	Existence ou non de formation		Total
	OUI	NON	
Association	14	84	98
GIE	1	3	4
Coopérative	63	275	338
Cadres de concertation de producteurs	2	0	2
TOTAL	80	362	442

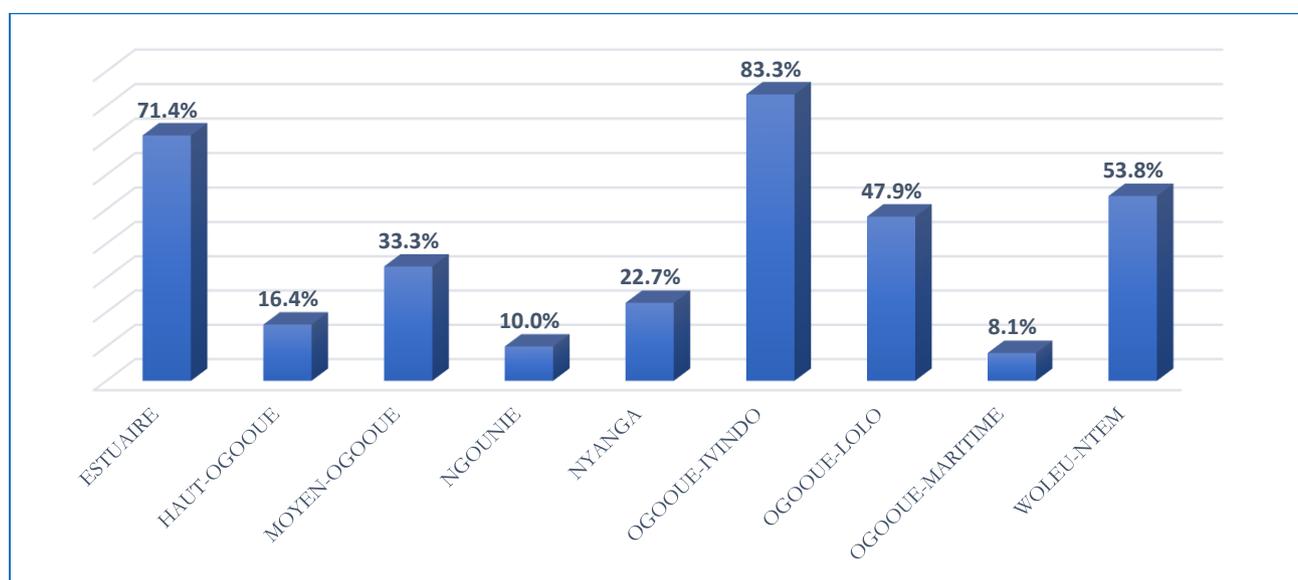
III.6. Partenaires

Le partenariat est une association entre l'OPA avec une ou plusieurs entités qui décident de coopérer en vue de réaliser un objectif commun. Il permet à l'OPA de se faire connaître. C'est un moyen pour elle d'avoir accès à de nouvelles ressources (financement de programmes, don en nature ou en prestation, apport de compétences et sensibilisation des parties prenantes).

Sur les 449 OPA ayant répondu à la question de l'existence de partenaires, 173 OPA, soit 38,6%, ont déclaré avoir des partenaires.

Au niveau provincial, l'Ogooué-Ivindo (83,3%), l'Estuaire (71,4%) et le Woleu-Ntem (53,8%) comptent la plus grande proportion d'OPA ayant des partenaires selon le graphique n°15 qui donne la situation des partenaires au niveau des provinces.

Graphique 15 : Répartition des OPA selon l'existence de partenaires par province



Source : RGA GABON 2020

CHAPITRE 3 : LES RESSOURCES DE L'ORGANISATION

Ce chapitre présente les ressources des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). La première section s'intéresse aux ressources humaines. La deuxième se focalise sur la situation économique des OPA.

III.1. Ressources humaines

Avant les critères économiques, le premier étalon d'une OPA est son personnel (membres et salariés).

✓ *Le registre des Membres*

La législation communautaire (l'AUSCOOP pour les coopératives) fait obligation à toutes les OPA de tenir et de mettre à jour régulièrement un registre des membres. Ce document dans lequel sont consignées de manière chronologique, les informations sur tous les membres (identité, contact etc.) de l'OPA, est très important pour l'organisation.

L'analyse du tableau n°5 ressort que sur les 453 OPA ayant répondu à la question de l'existence d'un registre de membres, la grande majorité, soit 83,7%, au plan national tient son registre des membres. Au niveau provincial, cette tendance reste la même.

Tableau 5 : Répartition des OPA selon l'existence ou non d'un registre de membres par province

PROVINCE	Existence ou non d'un registre de membres		
	Oui	Non	Total
ESTUAIRE	63	3	66
HAUT-OGOUE	84	39	123
MOYEN-OGOUE	9	0	9
NGOUNIE	27	2	29
NYANGA	20	3	23
OGOUE-IVINDO	30	1	31
OGOUE-LOLO	59	12	71
OGOUE-MARITIME	31	7	38
WOLEU-NTEM	56	7	63
GABON	379	74	453

Source : RGA GABON 2020

• *Le bureau dirigeant*

Le bureau dirigeant est l'organe incontournable de l'OPA. Il a pour fonction la gestion quotidienne de l'organisation. La composition du bureau dirigeant dans l'OPA est relativement libre. Son rôle est particulièrement vaste et important puisqu'il a pour objectif de veiller au bon déroulement de la structure (décision quant à la gestion courante, application des délibérations prises en AG, respect de la réglementation, etc.).

Sur l'ensemble des OPA dénombrées, la quasi-totalité a un président (99,6 %), un directeur gérant (97,8%) et un secrétaire général (95,7%). La majorité a un comptable (76,4%) et un trésorier (62,5%). La moitié (50%) a d'autres membres dans le bureau dirigeant.

Cette tendance est observée au niveau provincial pour les postes de président, directeur gérant et secrétaire général.

En ce qui concerne le poste de comptable, les OPA des provinces du Moyen-Ogooué et de la Nyanga sont en deçà de la moitié avec respectivement 44,4% et 26,1%. Les bureaux dirigeants de la province de la Nyanga n'ont ni trésorier, ni d'autres membres selon ce que présente le tableau n°6.

Tableau 6 : Répartition des OPA selon la composition du bureau dirigeant par province

PROVINCE	Composition du bureau dirigeant					
	Président	Directeur Gérant	Secrétaire Général	Comptable	Trésorier Général	Autres membres
ESTUAIRE	64	63	63	49	37	28
HAUT-OGOOUÉ	124	121	118	94	76	61
MOYEN-OGOOUÉ	9	9	8	4	5	3
NGOUNIE	30	30	30	21	14	12
NYANGA	23	22	19	6	0	0
OGOOUÉ-IVINDO	32	32	31	30	27	18
OGOOUÉ-LOLO	71	69	69	60	54	50
OGOOUÉ-MARITIME	38	38	38	37	35	31
WOLEU-NTEM	68	67	65	51	40	26
GABON	459	451	441	352	288	229

Source : RGA GABON 2020

- *Le personnel salarié*

Le tableau n°8 renseigne sur l'existence du personnel salarié. Au niveau national seulement 145 OPA, soit 32,3%, emploie la main d'œuvre salariée.

Les provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo sont celles qui ont le plus grand nombre d'OPA qui emploie le personnel salarié avec respectivement 47 personnes chacune.

Tableau 7 : Répartition des OPA selon l'existence ou non de personnel salarié au sein de l'OPA par province

Province	Existence de personnel salarié	Inexistence de personnel salarié	Non Déclarés	Total
ESTUAIRE	15	50	1	66
HAUT-OGOOUÉ	47	74	3	124
MOYEN-OGOOUÉ	5	4	0	9
NGOUNIE	6	23	1	30
NYANGA	3	20	0	23
OGOOUÉ-IVINDO	15	16	1	32
OGOOUÉ-LOLO	47	23	1	71
OGOOUÉ-MARITIME	3	35	0	38
WOLEU-NTEM	4	59	5	68
GABON	145	304	12	461

Source : RGA GABON 2020

III.3. Ressources financières de l'organisation

- **La source du capital social de l'OPA**

Le capital social est constitué des apports des membres et/ou des partenaires au moment de la création de l'OPA. Il peut être en numéraire ou en nature. Il permet à l'OPA de financer le lancement, de démarrer les activités et d'éviter les tensions de trésorerie pendant plusieurs mois d'activités. Le capital social reste obligatoire pour les GIE et les coopératives, mais facultatif pour les autres types d'OPA.

L'analyse du tableau n°9 révèle que sur les 383 OPA ayant répondu à la question liée à la source du capital social, 315 OPA, soit 82,2%, ont déclaré avoir constitué leur capital social de fonds propres, 28 OPA (7%) d'un appui de l'Etat, 28 OPA (7%) d'un partenaire au développement et 12 OPA (3,1%) d'un homme politique. Sur les 68 OPA qui ont déclaré avoir bénéficié de l'appui (Etat, PTF, Homme Politique), la province du Woleu-Ntem regorge le plus grand nombre, 35 OPA (51,4%).

Tableau 8 : Répartition des OPA selon la source du capital social par province

PROVINCE	Source du capital social de l'OPA			
	Etat (Ministères)	PTF (FIDA, AFD, FAO, BM, etc.)	Homme politique	Fonds propres
ESTUAIRE	1	1	1	51
HAUT-OGOUE	2	2	4	108
MOYEN-OGOUE	2	0	1	4
NGOUNIE	1	0	0	22
NYANGA	6	0	0	16
OGOUE-IVINDO	1	0	0	22
OGOUE-LOLO	5	4	0	56
OGOUE-MARITIME	0	0	2	29
WOLEU-NTEM	10	21	4	7
GABON	28	28	12	315

Source : RGA GABON 2020

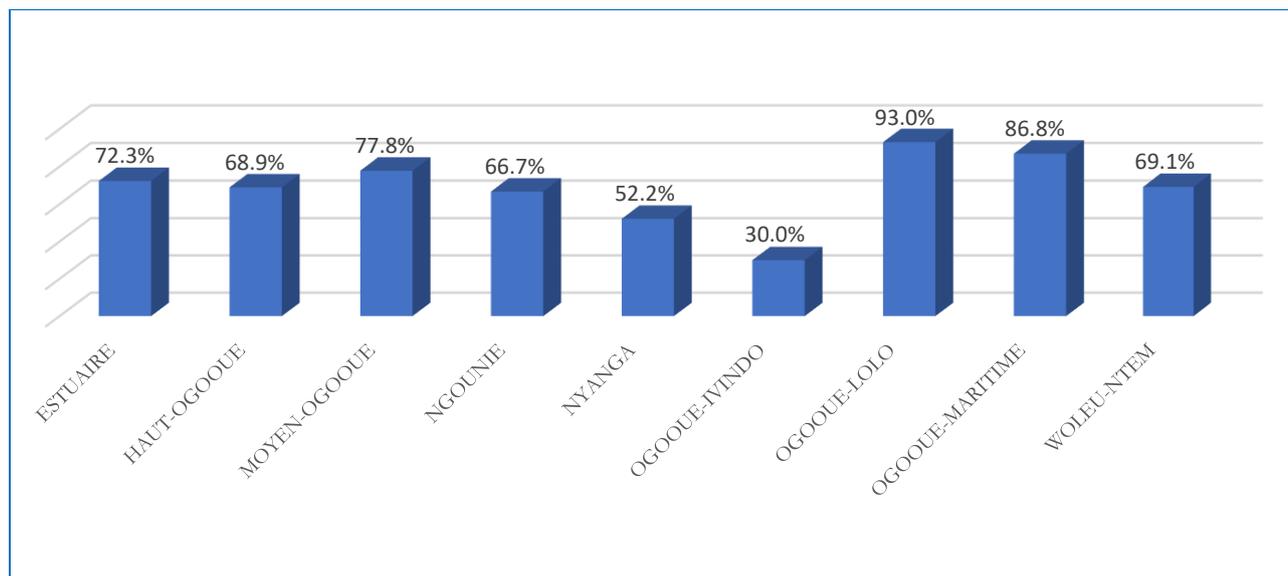
- **Existence des unités de production, de collecte, de commercialisation et de transformation**

- ❖ **Unités de production**

Sur le plan national, la plupart des OPA, soit 72,2 %, détiennent des unités de production au sein de leur organisation.

Au niveau provincial, cette tendance est observée, excepté la province de l'Ogooué-Ivindo dont seulement 30% des OPA disposent d'unités de production, selon le graphique n°16 ci-dessous.

Graphique 16 : Répartition des OPA selon l'existence d'unité de production au sein de l'OPA par province



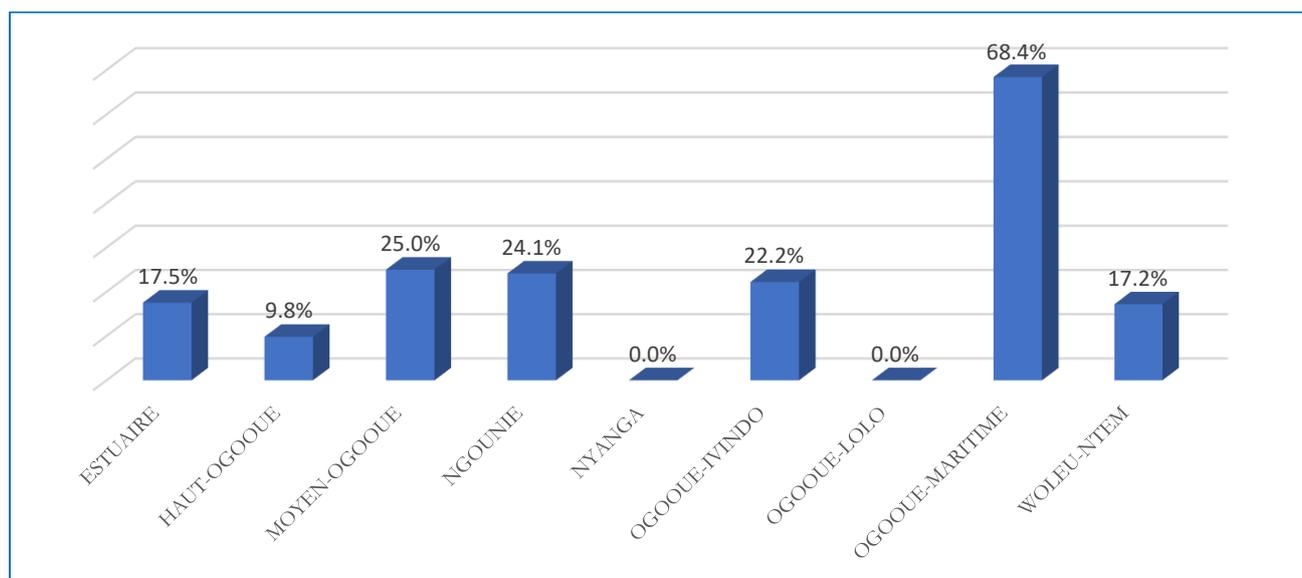
Source : RGA GABON 2020

❖ Unités de collecte

Selon l'existence d'unités de collecte de produits, au plan national, le graphique n°17 ressort que sur les 420 OPA ayant répondu à la question, très peu d'OPA, soit 16,9%, détiennent des unités de collecte.

Ces unités de collecte sont en majorité détenues par les OPA de l'Ogooué-Maritime (68,4%).

Graphique 17 : Répartition des OPA selon l'existence d'unité de collecte de produits au sein de l'OPA par province

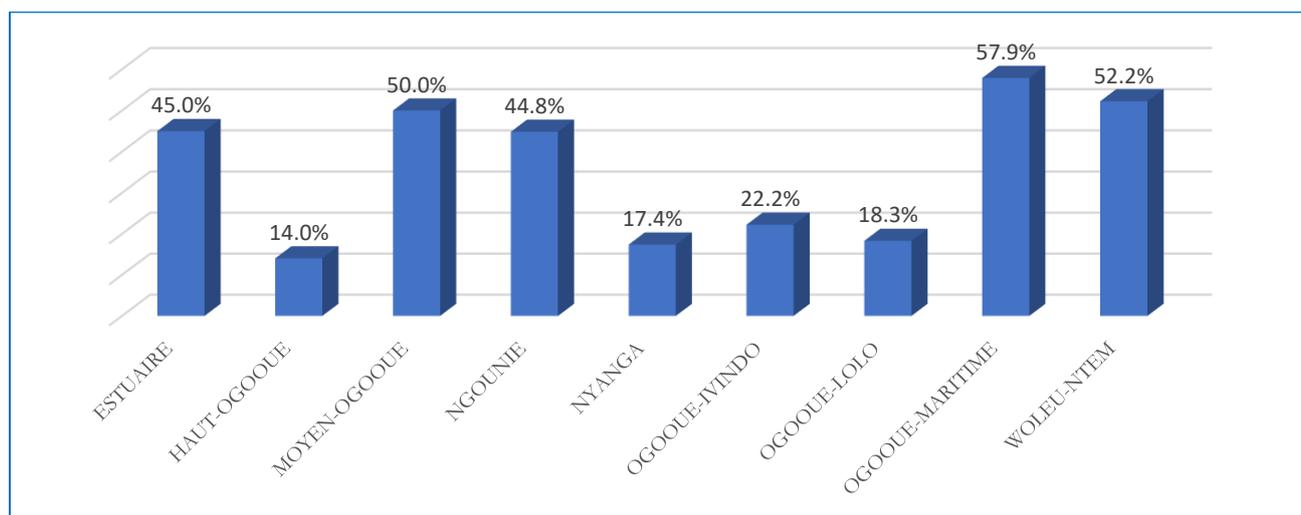


Source : RGA GABON 2020

❖ Unités de commercialisation

Au niveau national, seul un tiers des OPA, soit 32,2%, possède en son sein des unités de commercialisation. Les provinces de l'Ogooué-Maritime (57,9%) et du Woleu-Ntem (52,2%) sont celles qui ont les proportions les plus élevées d'OPA disposant en leur sein des unités de commercialisation, selon le graphique n°18.

Graphique 18 : Répartition des OPA selon l'existence d'unité de commercialisation de produits au sein de l'OPA par province



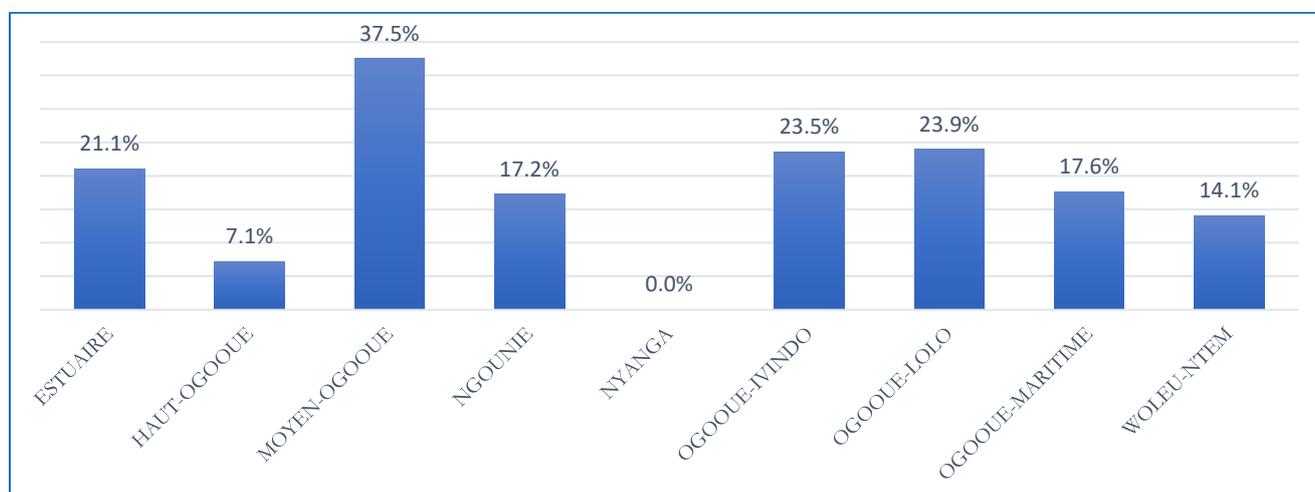
Source : RGA GABON 2020

❖ Unités de transformation

L'analyse de l'existence des unités de transformation au plan national présente dans le graphique n° 19 que sur les 415 OPA ayant répondu, très peu d'OPA, soit 15,4%, possède une unité de transformation de produits au sein de leur organisation.

La tendance observée au niveau national est quasi identique à celle des provinces.

Graphique 19 : Répartition des OPA selon l'existence d'unité de transformation de produits au sein de l'OPA par province



Source : RGA GABON 2020

❖ **OPA dépourvues d'unité de production, de collecte, de commercialisation et de transformation**

Au titre des OPA dépourvues d'unité de production, de collecte, de commercialisation et de transformation, 271 OPA ont répondu à cette absence.

Au plan national, la majorité de ces OPA, soit 77,1%, a déclaré la cotisation de leurs membres comme leur première source de revenus, suivie du prélèvement sur le revenu (ou produits) des membres (9,6%) selon le tableau n°9.

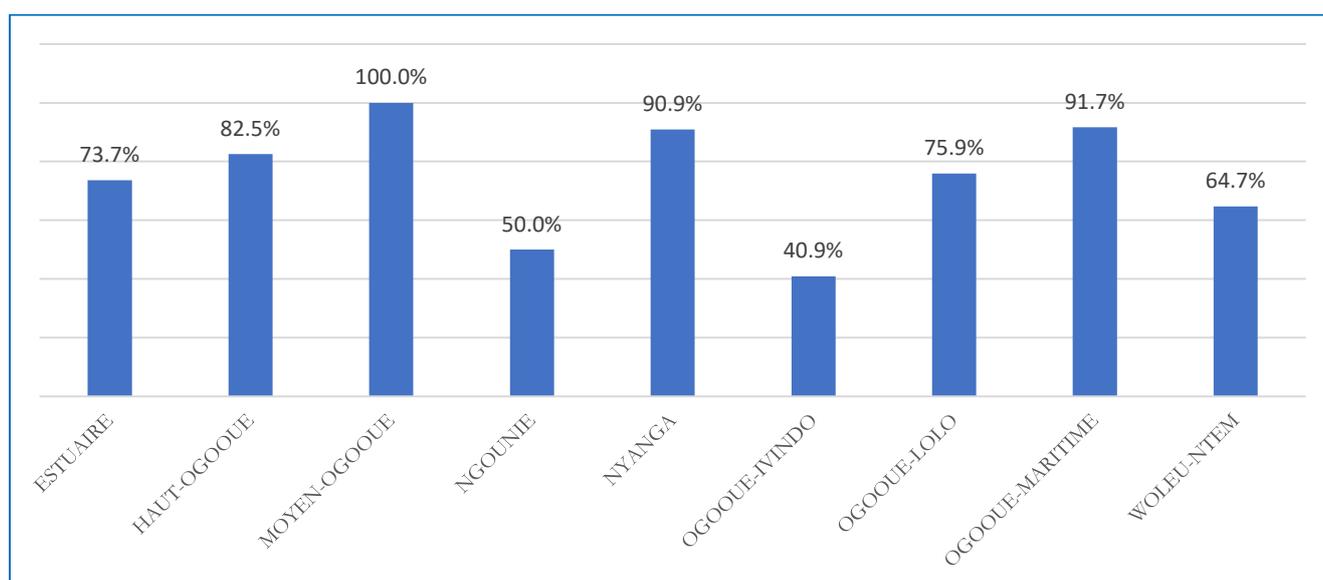
Tableau 9 : Répartition des OPA dépourvues d'unité de production, de collecte, de commercialisation et de transformation selon la source de revenus et la province

PROVINCE	Sources de revenus						Total
	Adhésion de membres	Cotisation des membres	Prélèvement sur le revenu (ou produits) des membres	Subventions	Prêt	Dons	
ESTUAIRE	1	14	3	0	1	0	19
HAUT-OGOUE	5	85	5	4	1	3	103
MOYEN-OGOUE	0	4	0	0	0	0	4
NGOUNIE	0	3	0	1	0	2	6
NYANGA	1	20	1	0	0	0	22
OGOUE-IVINDO	0	9	9	3	0	1	22
OGOUE-LOLO	1	41	4	1	2	5	54
OGOUE-MARITIME	1	22	1	0	0	0	24
WOLEU-NTEM	0	11	3	2	0	1	17
GABON	9	209	26	11	4	12	271

Source : RGA GABON 2020

Les cotisations des membres restent la première source de revenu des OPA dépourvues d'unités sur l'ensemble du territoire. La tendance observée au plan national reste la même au niveau provincial, excepté dans la province de l'Ogooué-Ivindo (40,9%).

Graphique 20 : Répartition des OPA ayant comme source de revenus la cotisation des membres par la province



Source : RGA GABON 2020

- *Ayant bénéficié d'un crédit*

Un crédit est une mise à disposition d'argent sous forme de prêt, consentie par un créancier (prêteur) à un débiteur (emprunteur). Il permet à l'OPA de réaliser maintenant une dépense qu'elle remboursera plus tard (souvent progressivement) et moyennant le paiement d'intérêts.

L'analyse de la déclaration des 453 OPA interrogées et consignées dans les tableaux n°10, révèle qu'un nombre insignifiant d'OPA, soit 1,1%, a obtenu un crédit. Au niveau national, 5 OPA ont bénéficié d'un crédit. La tendance au niveau des provinces est quasi identique à celle observée au niveau national.

Tableau 10 : Répartition des OPA selon qu'elles aient bénéficié ou non de crédit après leur création par province

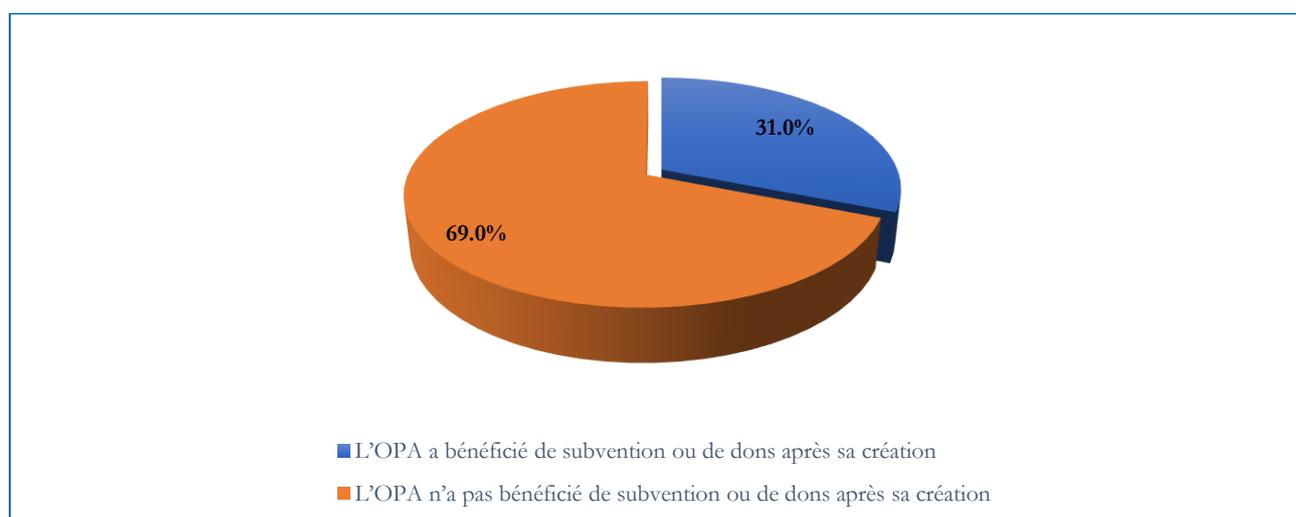
PROVINCE	OPA ayant bénéficié d'un crédit ou non après création		
	OUI	NON	TOTAL
ESTUAIRE	1	63	64
HAUT-OGOOUE	3	118	121
MOYEN-OGOOUE	0	9	9
NGOUNIE	0	28	28
NYANGA	0	22	22
OGOOUE-IVINDO	0	32	32
OGOOUE-LOLO	1	70	71
OGOOUE-MARITIME	0	38	38
WOLEU-NTEM	0	68	68
GABON	5	448	453

Source : RGA GABON 2020

- *Subventions et dons reçus*

La subvention peut être une somme d'argent ou des services donnés par un organisme gouvernemental à des fins spécifiques. Les subventions sont en fait similaires à une allocation. Les dons sont des formes de cadeaux. Ils sont donnés volontairement sans aucune exigence ou condition, et ne nécessitent rien en retour. Au titre des subventions ou de dons reçus, l'analyse du graphique n°21 dévoile que seulement un tiers des OPA sur l'étendue du territoire, soit 31%, a bénéficié de subventions ou de dons.

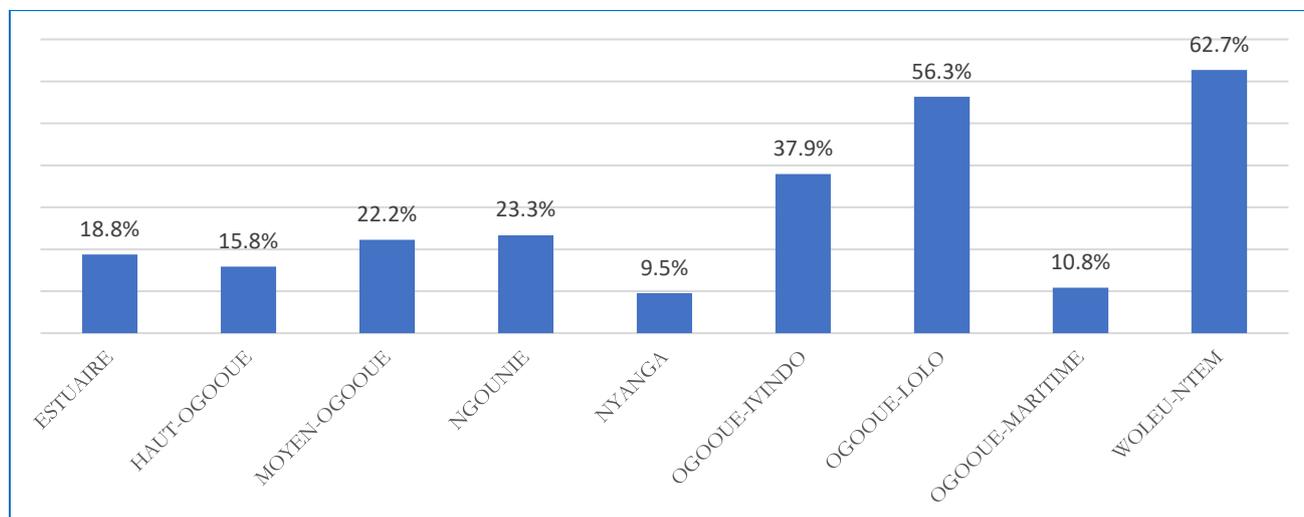
Graphique 21 : Répartition des OPA ayant bénéficié de subventions ou de dons



Source : RGA GABON 2020

Les provinces du Woleu-Ntem (62,7%) et de l'Ogooué-Lolo soit 56,3% sont celles qui regorgent le plus grand nombre d'OPA ayant bénéficié des subventions ou de dons après leur création (cf. graphique n°22).

Graphique 22 : Répartition des OPA ayant bénéficié de subventions ou de dons après leur création par province



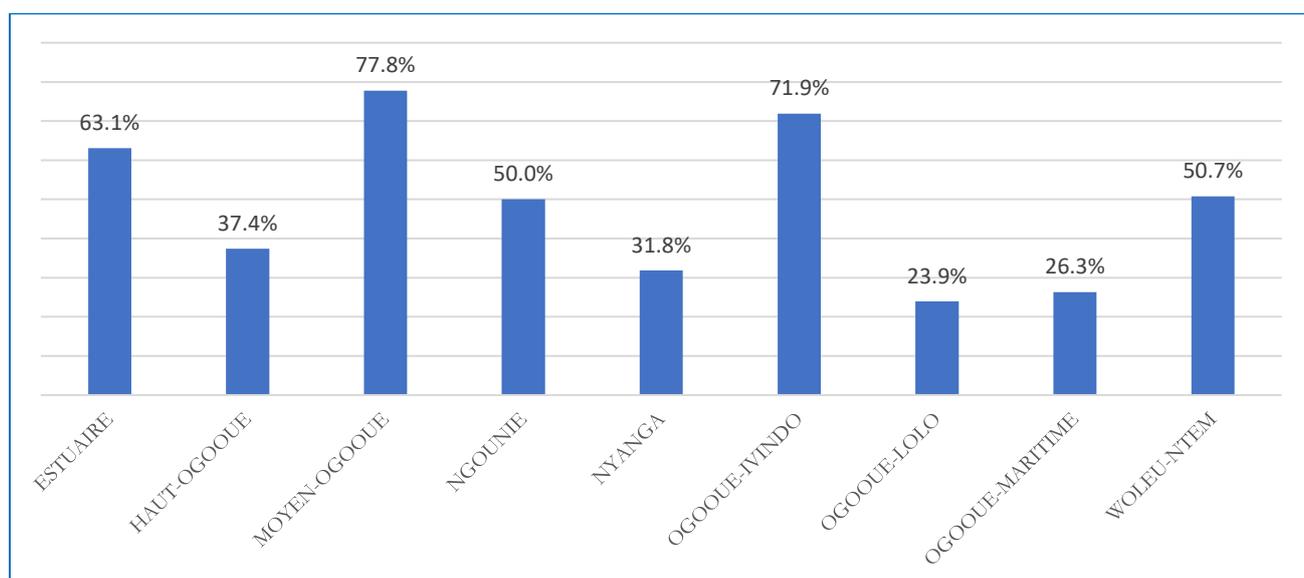
Source : RGA GABON 2020

- **Bilan financier**

Le bilan financier est établi dans le but d'évaluer le patrimoine de l'organisation et d'apprécier la solvabilité et la liquidité de l'OPA à court terme. C'est un document capital.

L'analyse du graphique n°23 montre que sur l'ensemble des OPA dénombrées, 200 OPA, soit 43,8% élaborent leur bilan financier chaque année. Au niveau provincial, sur l'ensemble des OPA qui élabore des bilans financiers, les plus grandes proportions sont observées au Moyen-Ogooué (77,8%), suivi de l'Ogooué-Ivindo (71,9%) et de l'Estuaire (63,1%).

Graphique 23 : Proportions des OPA ayant un bilan financier annuel par province



Source : RGA GABON 2020

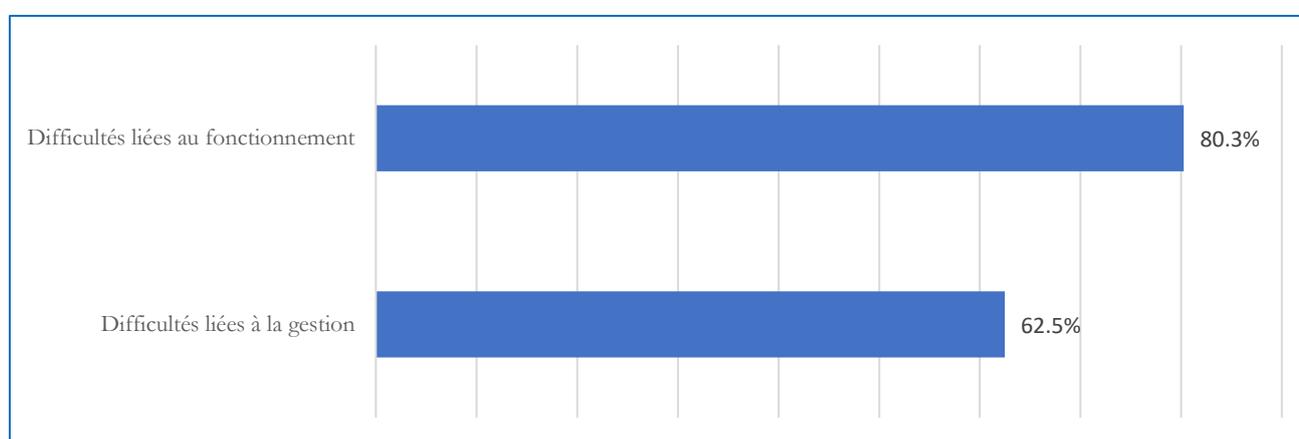
CHAPITRE 4 : LES DIFFICULTES RENCONTREES

Les OPA font face à des difficultés qui ont conduit certaines ou peuvent conduire à des cessations temporaires ou définitives des activités. Ce chapitre aborde les difficultés auxquelles sont confrontés les 461 OPA en activité.

IV.1. Difficultés liées au fonctionnement et à la gestion

Les OPA font face à d'énormes difficultés de fonctionnement. Sur l'ensemble des OPA dénombrées au plan national, un grand nombre, soit 80,3%, déclarent avoir des difficultés liées au fonctionnement de leur organisation. Les difficultés liées à la gestion sont aussi importantes (62,5 %). C'est ce que dévoile le graphique n° 24.

Graphique 24 : Proportion des OPA selon les principales difficultés liées au fonctionnement



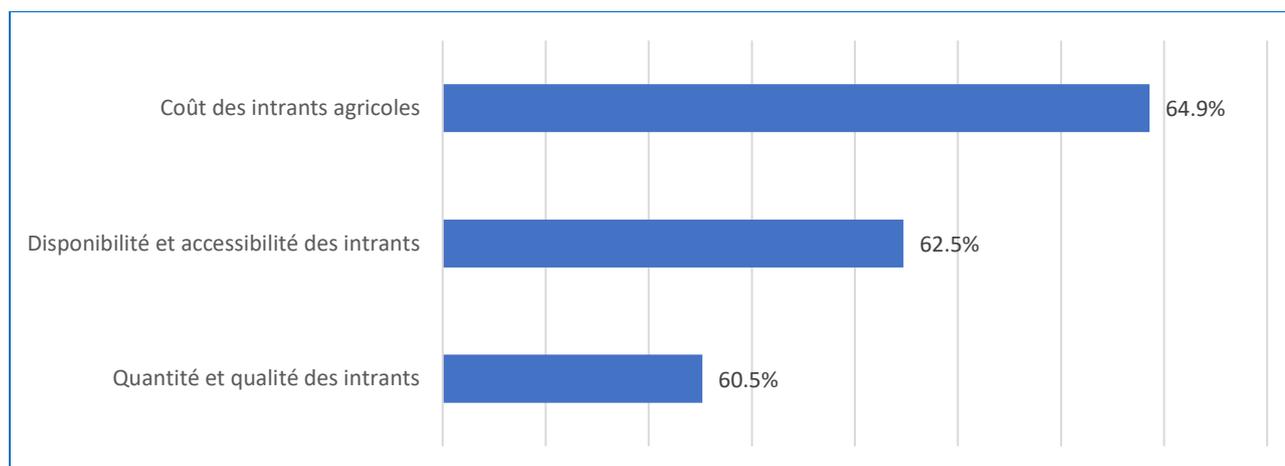
Source : RGA GABON 2020

IV.2. Difficultés liées à l'approvisionnement en intrants

L'approvisionnement en intrants agricoles (produits phytosanitaires, engrais, semences,...) de la pêche (pirogues, hors bords, matériel de pêche) et de la sylviculture demeure fortement contraignant. Il est caractérisé par l'existence de monopoles de fait (Gabonaise de Chimie, la SMAG, etc.) dans les différentes branches et de la faible implantation, voire la quasi-absence des structures de distribution et de commercialisation des intrants dans l'arrière-pays. Les producteurs parcourent de grandes distances pour s'approvisionner en intrants, sans garantie de la qualité.

Le RGA a montré que les OPA rencontrent d'énormes difficultés liées à l'approvisionnement en intrants. Au titre de ces difficultés, sur l'ensemble des OPA interrogées, le graphique n°25 montre que la majorité des OPA, soit 64,9% ont évoqué le coût des intrants agricoles comme première difficulté rencontrée, suivi de la disponibilité et l'accessibilité des intrants (62,5%) et de la quantité et qualité des intrants (60,5%).

Graphique 25 : Proportion des OPA selon les principales difficultés liées à l'approvisionnement en intrants



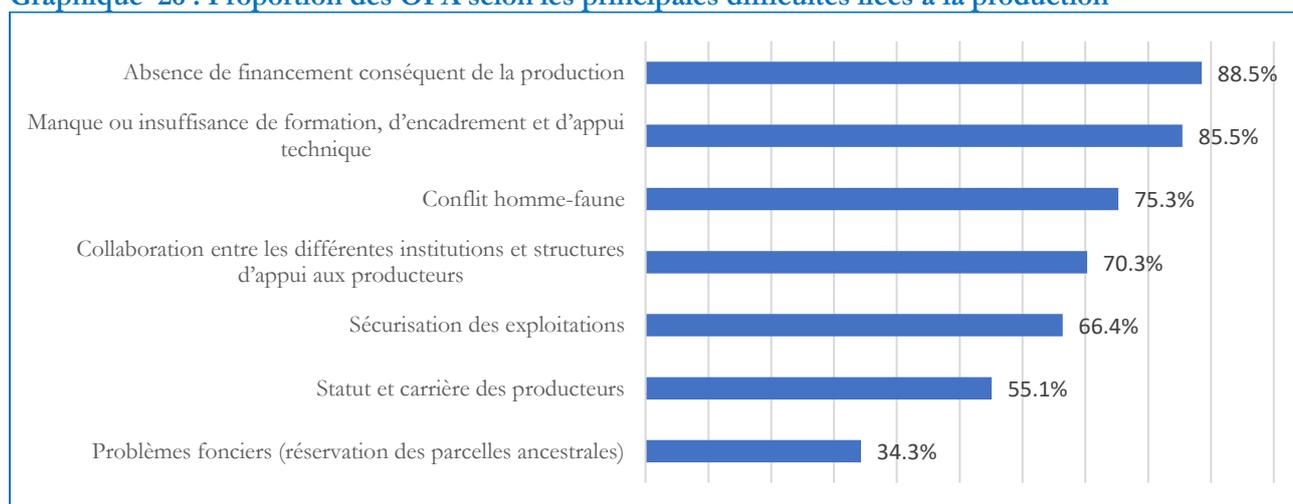
Source : RGA GABON 2020

IV.3. Difficultés liées aux activités de production

Pour les activités de production, la généralité des OPA, soit 88,5%, a présenté comme principale difficulté l'absence de financement conséquent de la production ; suivie du manque ou insuffisance de formation, d'encadrement et d'appui technique (85,5%). 75,3% ont évoqué le conflit homme-faune comme difficulté, 70,3% ont cité la collaboration entre les différentes institutions et structures d'appui aux producteurs et 66,4% la sécurisation des exploitations.

La moitié des OPA, soit 55%, a mentionné le statut et carrière des producteurs comme difficulté et seulement le tiers, soit 34%, a cité les problèmes fonciers (réservation des parcelles ancestrales). C'est ce que fait apparaître le graphique n°26.

Graphique 26 : Proportion des OPA selon les principales difficultés liées à la production



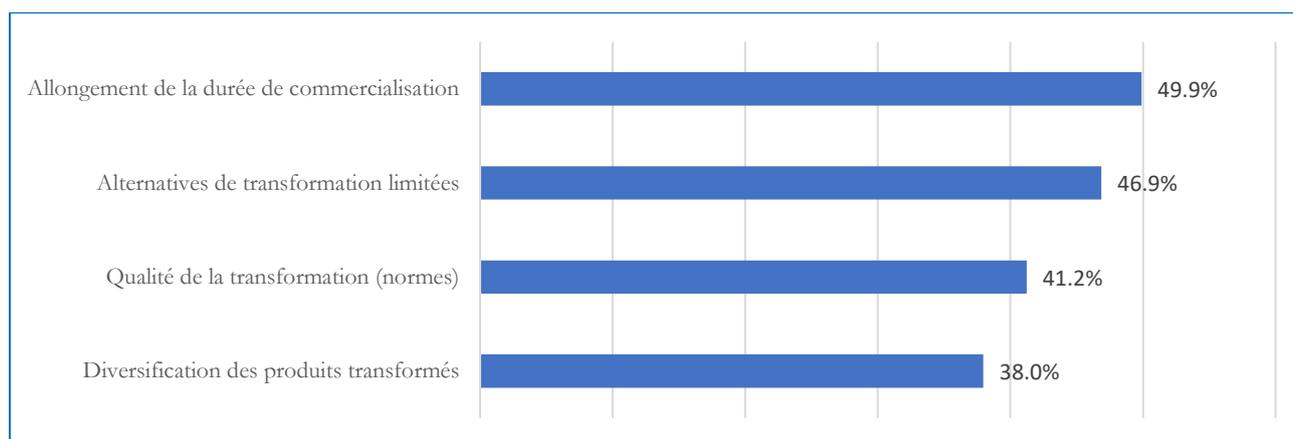
Source : RGA GABON 2020

IV.4. Difficultés liées à la transformation de produits

L'objectif de la transformation des produits agricoles est de permettre d'allonger la durée de mise en marché des produits. Le segment de la transformation agricole souffre de plusieurs difficultés.

Dans l'ensemble, les difficultés liées à la transformation affectent un peu moins de la moitié des OPA. Sur les 461 OPA dénombrées, 49,9% ont mentionné l'allongement de la durée de mise en marché des produits comme première entrave rencontrée suivie du déficit d'alternatives de transformation (46,9%), de la qualité de la transformation (normes) 41,2% et de la diversification des produits transformés (38,0%).

Graphique 27 : Proportion des OPA selon les principales difficultés liées à la transformation de produits



Source : RGA GABON 2020

IV.5. Difficultés liées au transport des produits

Le segment de l'acheminement des produits semble encore absent dans les zones rurales gabonaises. Les produits se détériorent fréquemment dans les champs pour cause d'inorganisation des acteurs et surtout par manque d'opportunités de transport.

Le graphique n°28 montre que l'absence de moyens de transports est la difficulté dominante (81,3%) rencontrée auprès des 461 OPA recensées suivies des infrastructures de transport 72,9%, de la détérioration des produits dans les champs 67,5%, du désenclavement des bassins de production 60,3% et de la contractualisation des opérations 47,1%.

Graphique 28 : Proportion des OPA selon les principales difficultés liées au transport des produits

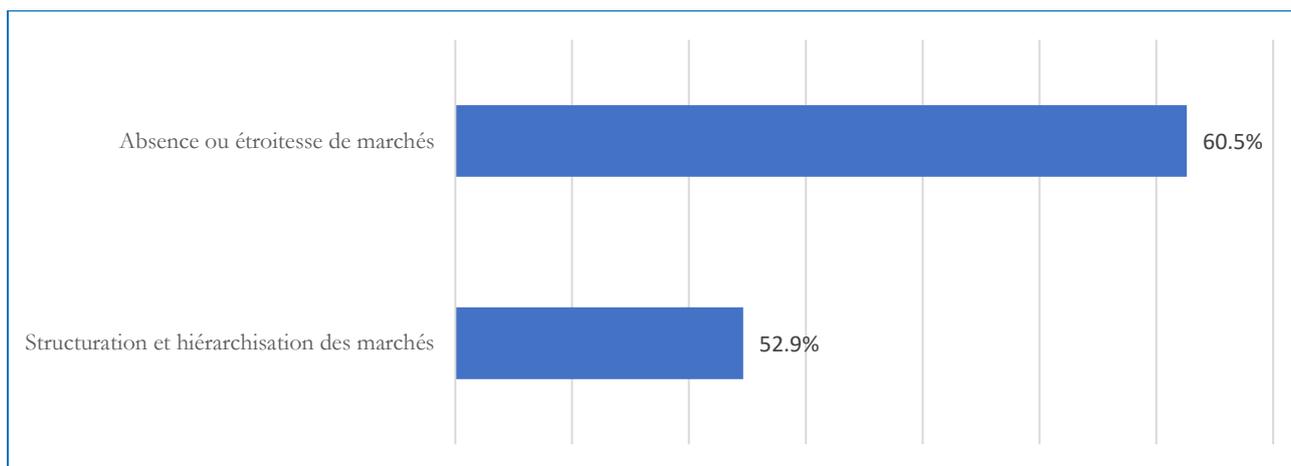


Source : RGA GABON 2020

IV.6. Difficultés liées à la commercialisation

En dehors des marchés de proximité, dans l'ensemble du pays, il n'existe presque pas de marchés de collecte et de regroupement des produits. Tous les acteurs visent soit les marchés de proximité, soit la vente directe sur les marchés des grandes villes (Libreville, Port-Gentil). En effet, l'analyse des données du RGA confirme que, des 461 OPA dénombrées, la majorité de ces OPA (60,5%) a ressorti l'absence ou l'étroitesse de marchés comme principale difficulté liée à la commercialisation. Par ailleurs, la moitié des OPA (52,9%) ont présenté la structuration et hiérarchisation des marchés comme principale difficulté. C'est ce que révèle le graphique n°29 suivant.

Graphique 29 : Proportion des OPA selon les principales difficultés liées à la commercialisation



Source : RGA GABON 2020

CONCLUSION

Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) jouent un rôle prépondérant dans le développement agro-économique du Gabon.

Le présent rapport a porté sur l'analyse du module des OPA. L'élaboration de ce module a permis de disposer d'informations sur la typologie des OPA, leurs activités et ressources et enfin leurs principales difficultés par domaine d'activité.

Dans l'ensemble du pays, 461 OPA ont été dénombrées. Ces OPA sont regroupées à l'intérieur de quatre (4) types d'organisation dont 349 coopératives, 105 associations, 5 groupements et 2 cadres de concertation.

L'essentiel des OPA sont agréées (67,5%) et disposent de leurs textes législatifs et réglementaires. Et celles qui ne sont pas agréées, disposent des statuts et règlement intérieur et ont l'intention de se faire immatriculer.

Relativement aux branches d'activités dans lesquelles évoluent les OPA, les activités de production enregistrent plus d'OPA avec 39,0%. Les deux principales filières d'activité pratiquées par les OPA sont le manioc (44% des OPA) et la banane plantain (41% des OPA).

En vue de garantir la bonne marche de leurs activités et la bonne gouvernance en leur sein, la quasi-totalité de ces OPA sont dotées d'un bureau dirigeant fonctionnel. La moitié des OPA (51%) tiennent régulièrement leurs assemblées générales et la majorité des OPA soit 62% a déclaré tenir régulièrement leur réunion. La grande majorité des OPA, soit 83,6%, au plan national tiennent leur registre des membres, seulement près du tiers des OPA (32%) sont affiliées à une autre structure.

Très peu d'OPA entretiennent un système de partenariat (38,6%) en vue du financement de leurs activités et disposent d'un compte (25,5%). La grande majorité des OPA soit 81,9% ne forment pas leurs membres.

Par rapport à la situation économique des OPA, il est ressorti un peu plus de la moitié des OPA soit 55,7% qui ne font pas de bilan financier. La proportion des OPA n'ayant jamais bénéficié de subventions ou de dons reste encore élevée soit 69,0%.

Concernant les difficultés des OPA, l'absence de financement conséquent de la production (88,5%), de moyens de transports (81,3%), les difficultés liées au fonctionnement de leur organisation (80,3%), le coût élevé des intrants agricoles (64,9%), l'absence ou l'étroitesse de marchés (60,5%) et l'allongement de la durée de mise en marché des produits 49,9%, constituent les principales préoccupations.

Compte tenu des résultats présentés ci-dessus, il semble nécessaire de fédérer les moyens d'interventions au profit des OPA et de les décentraliser dans les autres provinces que l'Estuaire et dans les zones rurales.

ANNEXES

ANNEXE 1 TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 2 : Répartition des OPA selon la possession ou pas d'un agrément ou d'un récépissé par province

PROVINCE	OPA avec agrément ou récépissé	OPA sans agrément ou récépissé	Total
ESTUAIRE	58	8	66
HAUT-OGOOUE	76	48	124
MOYEN-OGOOUE	4	5	9
NGOUNIE	23	7	30
NYANGA	12	11	23
OGOOUE-IVINDO	29	3	32
OGOOUE-LOLO	52	19	71
OGOOUE-MARITIME	12	26	38
WOLEU-NTEM	45	23	68
GABON	311	150	461

Source RGA Gabon

Tableau 384: Répartition des OPA selon la structure qui a délivré l'agrément ou le récépissé et la province

PROVINCE	Structures de délivrance de l'agrément ou du récépissé				Total
	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Intérieur	Ministère du Commerce	Autres	
ESTUAIRE	47	8	1	1	57
HAUT-OGOOUE	67	5	2	1	75
MOYEN-OGOOUE	4	0	0	0	4
NGOUNIE	19	2	2	0	23
NYANGA	8	4	0	0	12
OGOOUE-IVINDO	16	10	1	0	27
OGOOUE-LOLO	45	6	1	0	52
OGOOUE-MARITIME	8	1	1	2	12
WOLEU-NTEM	37	7	1	0	45
GABON	251	43	9	4	307

Source RGA Gabon

Tableau 386: Répartition des OPA selon le lieu d'obtention de l'agrément ou du récépissé par province

PROVINCE	Lieu d'obtention			
	Libreville	Autres chefs-lieux de province	Autres localités	Total
ESTUAIRE	56	1	1	58
HAUT-OGOOUE	42	24	6	72
MOYEN-OGOOUE	4	0	0	4
NGOUNIE	14	2	7	23
NYANGA	8	4	0	12
OGOOUE-IVINDO	15	13	0	28
OGOOUE-LOLO	8	38	1	47
OGOOUE-MARITIME	7	5	0	12
WOLEU-NTEM	22	18	5	45
GABON	176	105	20	301

Source RGA Gabon

Tableau 387: Répartition des OPA non agréés selon les types de documents d'organisation interne

PROVINCE	Types de documents d'organisation des OPA				
	Statuts seulement	Règlement intérieur seulement	Statuts et règlements intérieurs	Aucun des deux	Total
ESTUAIRE	0	0	15	1	16
HAUT-OGOOUE	3	6	23	13	45
MOYEN-OGOOUE	0	1	2	0	3
NGOUNIE	0	0	0	6	6
NYANGA	0	0	4	3	7
OGOOUE-IVINDO	0	0	2	0	2
OGOOUE-LOLO	2	0	13	9	24
OGOOUE-MARITIME	0	0	3	3	6
WOLEU-NTEM	2	0	4	0	6
GABON	7	7	66	35	115

Source RGA Gabon

Tableau 388: Répartition des OPA qui ne sont pas agréés selon l'intention ou pas de se faire immatriculer par province

PROVINCE	OPA ayant l'intention de se faire immatriculer	OPA n'ayant pas l'intention de se faire immatriculer	Non Déclarés	Total
ESTUAIRE	8	0	8	16
HAUT-OGOUE	34	9	2	45
MOYEN-OGOUE	1	2	0	3
NGOUNIE	3	1	2	6
NYANGA	0	7	0	7
OGOUE-IVINDO	0	1	1	2
OGOUE-LOLO	22	0	2	24
OGOUE-MARITIME	5	1	0	6
WOLEU-NTEM	0	0	6	6
GABON	73	21	21	115

Source RGA Gabon

Tableau 392: Répartition des OPA selon la composition du bureau dirigeant par province (*idem* par statut d'OPA)

PROVINCE	Composition du bureau dirigeant					
	Président	Directeur Gérant	Secrétaire Général	Comptable	Trésorier Général	Autres membres
ESTUAIRE	64	63	63	49	37	28
HAUT-OGOUE	124	121	118	94	76	61
MOYEN-OGOUE	9	9	8	4	5	3
NGOUNIE	30	30	30	21	14	12
NYANGA	23	22	19	6	0	0
OGOUE-IVINDO	32	32	31	30	27	18
OGOUE-LOLO	71	69	69	60	54	50
OGOUE-MARITIME	38	38	38	37	35	31
WOLEU-NTEM	68	67	65	51	40	26
GABON	459	451	441	352	288	229

Source RGA Gabon

Tableau 393: Répartition des OPA selon les domaines d'activités par province

PROVINCE	Domaines d'activités					Autre
	Production	Commercialisation	Transformation	Collecte des produits	Conseil agricole	
ESTUAIRE	56	38	25	14	12	8
HAUT-OGOOUE	121	96	51	13	15	2
MOYEN-OGOOUE	8	8	6	4	0	3
NGOUNIE	28	26	13	9	9	0
NYANGA	23	21	8	0	4	1
OGOOUE-IVINDO	31	29	6	3	0	3
OGOOUE-LOLO	69	67	28	3	6	1
OGOOUE-MARITIME	37	35	9	21	2	3
WOLEU-NTEM	65	53	12	11	3	4
GABON	438	373	158	78	51	25

Source RGA Gabon

Tableau 394: Répartition des OPA selon la principale filière d'activité par province (*idem* par statut d'OPA)

PROVINCE	Principale filière d'activité							
	Banane plantain	Manioc	Palmier à huile	Hévéa	Volaille	Arboriculture	Pêche et aquaculture	Maraiçage
ESTUAIRE	31	13	1	0	3	2	3	1
HAUT-OGOOUE	34	62	4	0	2	5	1	4
MOYEN-OGOOUE	4	2	0	0	0	0	2	0
NGOUNIE	9	16	0	0	0	1	0	0
NYANGA	6	7	0	0	1	2	3	0
OGOOUE-IVINDO	4	16	0	0	0	0	2	0
OGOOUE-LOLO	26	25	0	0	0	9	4	1
OGOOUE-MARITIME	26	5	1	0	0	0	4	2
WOLEU-NTEM	28	32	0	0	0	1	2	0
GABON	168	178	6	0	6	20	21	8

Source RGA Gabon

Tableau 396 : Répartition des OPA selon la tenue régulière ou pas des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) par province (idem par statut d'OPA)

PROVINCE	OPA tient régulièrement ses AGO	OPA ne tient pas régulièrement ses AGO	Non Déclarés	Total
ESTUAIRE	44	22	0	66
HAUT-OGOOUE	62	62	0	124
MOYEN-OGOOUE	9	0	0	9
NGOUNIE	21	9	0	30
NYANGA	10	13	0	23
OGOOUE-IVINDO	29	3	0	32
OGOOUE-LOLO	23	46	2	71
OGOOUE-MARITIME	6	31	1	38
WOLEU-NTEM	17	51	0	68
GABON	221	237	3	461

Source RGA Gabon

Tableau 398: Répartition des OPA selon la tenue régulière ou pas des réunions par province

PROVINCE	OPA tient régulièrement ses réunions	OPA ne tient pas régulièrement ses réunions	Non Déclarés	Total
ESTUAIRE	46	20	0	66
HAUT-OGOOUE	79	45	0	124
MOYEN-OGOOUE	7	2	0	9
NGOUNIE	17	13	0	30
NYANGA	19	4	0	23
OGOOUE-IVINDO	29	3	0	32
OGOOUE-LOLO	30	41	0	71
OGOOUE-MARITIME	10	27	1	38
WOLEU-NTEM	50	18	0	68
GABON	287	173	1	461

Source RGA Gabon

Tableau 399 : Répartition des OPA selon l'existence ou pas des comptes rendus des réunions par province (**idem par statut d'OPA**)

PROVINCE	Existence de comptes rendus de réunions	Inexistence de comptes rendus de réunions	Non Déclarés	Total
ESTUAIRE	44	2	0	46
HAUT-OGOOUE	65	14	0	79
MOYEN-OGOOUE	7	0	0	7
NGOUNIE	11	6	0	17
NYANGA	16	3	0	19
OGOOUE-IVINDO	24	3	2	29
OGOOUE-LOLO	24	6	0	30
OGOOUE-MARITIME	10	0	0	10
WOLEU-NTEM	49	1	0	50
GABON	250	35	2	287

Source RGA Gabon

Tableau 401 : Répartition des OPA selon l'existence ou pas de bilan financier annuel par province (**idem par statut d'OPA**)

PROVINCE	Existence de bilan financier annuel	Inexistence de bilan financier annuel	Non Déclarés	Total
ESTUAIRE	41	24	1	66
HAUT-OGOOUE	46	77	1	124
MOYEN-OGOOUE	7	2	0	9
NGOUNIE	15	15	0	30
NYANGA	7	15	1	23
OGOOUE-IVINDO	23	9	0	32
OGOOUE-LOLO	17	54	0	71
OGOOUE-MARITIME	10	28	0	38
WOLEU-NTEM	34	33	1	68
GABON	200	257	4	461

Source RGA Gabon

Tableau 402 : Répartition des OPA selon l'appartenance ou pas à une autre entité par province

PROVINCE	Appartenance à une entité	Appartenance à aucune entité	Non Déclarés	Total
ESTUAIRE	44	22	0	66
HAUT-OGOOUE	19	103	2	124
MOYEN-OGOOUE	6	3	0	9
NGOUNIE	4	26	0	30
NYANGA	3	19	1	23
OGOOUE-IVINDO	4	24	4	32
OGOOUE-LOLO	39	32	0	71
OGOOUE-MARITIME	8	30	0	38
WOLEU-NTEM	18	49	1	68
GABON	145	308	8	461

Source RGA Gabon

Tableau n°4 : Répartition des OPA appartenant à une autre entité selon la nature de cette entité

OPA	Nature de l'entité d'appartenance de l'OPA							Total
	Union	Fédération	Groupement	Réseau	Association	Cadre de concertation	Autre	
NOMBRE	13	20	14	36	8	42	12	145
Pourcentage								100%

Province	Nature de l'entité d'appartenance de l'OPA							Total
	Union	Fédération	Groupement	Réseau	Association	Cadre de concertation	Autre	
ESTUAIRE	5	4	0	26	1	6	2	44
HAUT-OGOOUE	0	6	2	8	2	0	1	19
MOYEN-OGOOUE	1	0	0	0	2	1	2	6
NGOUNIE	0	3	0	0	1	0	0	4
NYANGA	0	2	0	0	0	0	1	3
OGOOUE-IVINDO	1	1	0	1	0	0	1	4
OGOOUE-LOLO	2	3	5	1	1	26	1	39
OGOOUE-MARITIME	0	0	2	0	0	6	0	8
WOLEU-NTEM	4	1	5	0	1	3	4	18
GABON	13	20	14	36	8	42	12	145

Tableau 407: Répartition des OPA selon l'existence ou non d'un registre de membres par province (**idem par statut d'OPA**)

PROVINCE	Existence ou non d'un registre de membres		
	Oui	Non	Total
ESTUAIRE	63	3	66
HAUT-OGOOUE	84	39	123
MOYEN-OGOOUE	9	0	9
NGOUNIE	27	2	29
NYANGA	20	3	23
OGOOUE-IVINDO	30	1	31
OGOOUE-LOLO	59	12	71
OGOOUE-MARITIME	31	7	38
WOLEU-NTEM	56	7	63
GABON	379	74	453

Source RGA Gabon

Tableau 418: Répartition des OPA selon l'existence ou non de personnel salarié au sein de l'OPA par province (**idem par statut d'OPA**)

PROVINCE	Existence de personnel salarié	Inexistence de personnel salarié	Non Déclarés	Total
ESTUAIRE	15	50	1	66
HAUT-OGOOUE	47	74	3	124
MOYEN-OGOOUE	5	4	0	9
NGOUNIE	6	23	1	30
NYANGA	3	20	0	23
OGOOUE-IVINDO	15	16	1	32
OGOOUE-LOLO	47	23	1	71
OGOOUE-MARITIME	3	35	0	38
WOLEU-NTEM	4	59	5	68
GABON	145	304	12	461

Source RGA Gabon

Tableau 420: Répartition des OPA selon l'existence ou non d'unité de production au sein de l'OPA par province (**idem par statut d'OPA**)

PROVINCE	Inexistence d'unité de production	Existence d'unité de production	Non Déclarés	Total
ESTUAIRE	18	47	1	66
HAUT-OGOOUE	37	82	5	124
MOYEN-OGOOUE	2	7	0	9
NGOUNIE	10	20	0	30
NYANGA	11	12	0	23
OGOOUE-IVINDO	14	6	12	32
OGOOUE-LOLO	5	66	0	71
OGOOUE-MARITIME	5	33	0	38
WOLEU-NTEM	21	47	0	68
GABON	123	320	18	461

Source RGA Gabon

Tableau 422: Répartition des OPA selon l'existence ou non d'unité de collecte de produits au sein de l'OPA par province

PROVINCE	Existence ou non d'unités de collecte de produits		
	NON	OUI	Total
ESTUAIRE	47	10	57
HAUT-OGOUE	101	11	112
MOYEN-OGOUE	6	2	8
NGOUNIE	22	7	29
NYANGA	23	0	23
OGOUE-IVINDO	14	4	18
OGOUE-LOLO	71	0	71
OGOUE-MARITIME	12	26	38
WOLEU-NTEM	53	11	64
GABON	349	71	420

Source RGA Gabon

Tableau 424 : Répartition des OPA selon l'existence ou non d'unité de commercialisation de produits au sein de l'OPA par province (*idem par statut d'OPA*)

PROVINCE	Existence ou non d'unités de commercialisation de produits		
	NON	OUI	Total
ESTUAIRE	33	27	60
HAUT-OGOUE	98	16	114
MOYEN-OGOUE	4	4	8
NGOUNIE	16	13	29
NYANGA	19	4	23
OGOUE-IVINDO	14	4	18
OGOUE-LOLO	58	13	71
OGOUE-MARITIME	16	22	38
WOLEU-NTEM	32	35	67
GABON	290	138	428

Source RGA Gabon

Tableau 426 : Répartition des OPA selon l'existence ou non d'unité de transformation de produits au sein de l'OPA par province (*idem par statut d'OPA*)

PROVINCE	Existe-t-il dans votre organisation des unités de transformation		
	NON	OUI	Total
ESTUAIRE	45	12	57
HAUT-OGOUE	104	8	112
MOYEN-OGOUE	5	3	8
NGOUNIE	24	5	29
NYANGA	23	0	23
OGOUE-IVINDO	13	4	17
OGOUE-LOLO	54	17	71
OGOUE-MARITIME	28	6	34
WOLEU-NTEM	55	9	64
GABON	351	64	415

Source RGA Gabon

Tableau 428 : Répartition des OPA dépourvues d'unité de production, de collecte, de commercialisation et de transformation selon la source de revenus et la province

PROVINCE	Sources de revenus						
	Adhésion de membres	Cotisation des membres	Prélèvement sur le revenu (ou produits) des membres	Subventions	Prêt	Dons	Total
ESTUAIRE	1	14	3	0	1	0	19
HAUT-OGOUE	5	85	5	4	1	3	103
MOYEN-OGOUE	0	4	0	0	0	0	4
NGOUNIE	0	3	0	1	0	2	6
NYANGA	1	20	1	0	0	0	22
OGOUE-IVINDO	0	9	9	3	0	1	22
OGOUE-LOLO	1	41	4	1	2	5	54
OGOUE-MARITIME	1	22	1	0	0	0	24
WOLEU-NTEM	0	11	3	2	0	1	17
GABON	9	209	26	11	4	12	271

Source RGA Gabon

Tableau 429 : Répartition des OPA selon qu'elles aient bénéficié ou non de crédit après leur création par province (**idem par statut d'OPA**)

PROVINCE	OPA ayant bénéficié d'un crédit ou non après création		
	Oui	Non	Total
ESTUAIRE	1	63	64
HAUT-OGOUE	3	118	121
MOYEN-OGOUE	0	9	9
NGOUNIE	0	28	28
NYANGA	0	22	22
OGOUE-IVINDO	0	32	32
OGOUE-LOLO	1	70	71
OGOUE-MARITIME	0	38	38
WOLEU-NTEM	0	68	68
GABON	5	448	453

Source RGA Gabon

Tableau 433 : Répartition des OPA ayant bénéficié de subventions ou de dons après leur création selon la nature du crédit octroyé par province (*idem par statut d'OPA*)

PROVINCE	L'OPA a bénéficié de crédit après sa création de subventions ou de dons	L'OPA n'a pas bénéficié de crédit après sa création de subventions ou de dons	Total
ESTUAIRE	12	52	64
HAUT-OGOOUE	19	101	120
MOYEN-OGOOUE	2	7	9
NGOUNIE	7	23	30
NYANGA	2	19	21
OGOOUE-IVINDO	11	18	29
OGOOUE-LOLO	40	31	71
OGOOUE-MARITIME	4	33	37
WOLEU-NTEM	42	25	67
GABON	139	309	448

Source RGA Gabon

Tableau 151 : Répartition des OPA par province selon les principales difficultés liées au fonctionnement

PROVINCE	Fonctionnement de la structure	
	Difficultés liées au fonctionnement	Difficultés liées à la gestion
ESTUAIRE	53	42
HAUT-OGOOUE	102	74
MOYEN-OGOOUE	7	6
NGOUNIE	27	22
NYANGA	22	15
OGOOUE-IVINDO	27	14
OGOOUE-LOLO	66	60
OGOOUE-MARITIME	29	26
WOLEU-NTEM	37	29
GABON	370	288

Source RGA Gabon

Tableau 152 : Répartition des OPA par province selon les principales difficultés liées à l'approvisionnement en intrants

PROVINCE	Approvisionnement en intrants		
	Disponibilité et accessibilité des intrants	Quantité et qualité des intrants	Coût des intrants agricoles
ESTUAIRE	48	47	48
HAUT-OGOOUE	80	77	85
MOYEN-OGOOUE	5	5	6
NGOUNIE	16	14	21
NYANGA	16	15	16
OGOOUE-IVINDO	9	8	5
OGOOUE-LOLO	55	55	53
OGOOUE-MARITIME	29	31	29
WOLEU-NTEM	30	27	36
GABON	288	279	299

Source RGA Gabon

Tableau 153 : Répartition des OPA par province selon les principales difficultés liées aux activités de production

PROVINCE	Activités de production						
	Manque ou insuffisance de formation, d'encadrement et d'appui technique	Collaboration entre les différentes institutions et structures d'appui aux producteurs	Statut et carrière des producteurs	Problèmes fonciers (réservation des parcelles ancestrales)	Absence de financement conséquent de la production	Conflit homme-faune	Sécurisation des exploitations
ESTUAIRE	58	50	42	50	57	46	43
HAUT-OGOOUE	109	93	77	40	110	88	71
MOYEN-OGOOUE	7	8	6	5	7	8	7
NGOUNIE	27	19	7	11	30	27	14
NYANGA	20	12	16	6	21	17	17
OGOOUE-IVINDO	23	10	5	5	25	17	9
OGOOUE-LOLO	68	59	49	16	64	55	56
OGOOUE-MARITIME	35	31	25	21	37	32	33
WOLEU-NTEM	47	42	27	4	57	57	56
GABON	394	324	254	158	408	347	306

Source RGA Gabon

Tableau 154 : Répartition des OPA par province selon les principales difficultés liées à la transformation de produits

PROVINCE	Transformation des produits				
	Allongement de la durée de commercialisation	Alternatives de transformation limitées	Qualité de la transformation (normes)	Diversification des produits transformés	Autre
ESTUAIRE	43	44	41	37	1
HAUT-OGOOUE	60	64	55	54	21
MOYEN-OGOOUE	5	5	5	3	0
NGOUNIE	10	11	6	6	0
NYANGA	12	18	18	11	0
OGOOUE-IVINDO	9	8	6	6	0
OGOOUE-LOLO	48	33	29	29	0
OGOOUE-MARITIME	22	12	9	8	3
WOLEU-NTEM	21	21	21	21	1
GABON	230	216	190	175	26

Source RGA Gabon

Tableau 155 : Répartition des OPA par province selon les principales difficultés liées au transport des produits

PROVINCE	Transport et acheminement				
	Désenclavement des bassins de production	Infrastructures de transport	Absence de moyens de transports	Détérioration des produits dans les champs	Contractualisation des opérations
ESTUAIRE	49	54	57	47	41
HAUT-OGOOUE	80	90	104	80	54
MOYEN-OGOOUE	6	6	9	8	4
NGOUNIE	8	19	26	19	9
NYANGA	14	18	19	13	10
OGOOUE-IVINDO	7	22	26	15	3
OGOOUE-LOLO	56	58	63	61	54
OGOOUE-MARITIME	32	33	32	34	16
WOLEU-NTEM	26	36	39	34	26
GABON	278	336	375	311	217

Source RGA Gabon

Tableau 156 : Répartition des OPA par province selon les principales difficultés liées à la commercialisation

PROVINCE	Commercialisation	
	Absence ou étroitesse de marchés	Structuration et hiérarchisation des marchés
ESTUAIRE	44	43
HAUT-OGOOUE	84	81
MOYEN-OGOOUE	8	7
NGOUNIE	24	11
NYANGA	17	2
OGOOUE-IVINDO	9	4
OGOOUE-LOLO	52	47
OGOOUE-MARITIME	11	20
WOLEU-NTEM	30	29
GABON	279	244

Source RGA Gabon

ANNEXE 2 LISTE DU PERSONNEL DU RGA

A1 Personnel national

Nom (s) et Prénom (s)	Fonction officielle	Fonction dans le RGA
Comité de pilotage		
MAGANGA MOUSSAVOU Biendi	Ministre de l'Agriculture	
ROBOTY Nicole Janine Lydie épouse MBOU	Ministre de l'Economie	
Comité technique		
EBANG-EBANG Prosper	Directeur Général de la Statistique	Directeur National RGA
OUSSOU Max	Directeur Général de l'Agriculture	Directeur National Adjoint RGA
Coordination nationale		
MENDAME MVE Wilfried	Chargé d'Etudes DGS	Coordonnateur National
ASSOUMOU Lucien	Directeur Central des Statistiques MINAGRI	Coordonnateur National Adjoint
Bureau Central du RGA		
BOUBENDJA KOUNGANA Gaël		Chef de Section Méthodologie et Analyse
OKOME ZUE Bernadette		Chef de Section Adjoint Méthodologie et Analyse
MENGUE Thierry		Cadre Section Méthodologie et Analyse
GOMES Eddie Fortuné		Cadre Section Méthodologie et Analyse
ENGONE NDONG Jean Lumière		Cadre Section Méthodologie et Analyse
BOUANGA IMENGUET Estelle		Cadre Section Méthodologie et Analyse
MBOUSSA BONNET Justin de Dieu		Cadre Section Méthodologie et Analyse
MOHAMEDOU Hassan		Cadre Section Méthodologie et Analyse
ANGUEZOMO Clarisse		Cadre Section Méthodologie et Analyse
BIBANG BI ESSONO Fidèle		Chef de Section Cartographie et Collecte
BOUNGOINDZI NYANGUI Mireille		Chef de Section adjoint Cartographie et Collecte
MOUGOUSSI Jean Bernard		Cadre Section Cartographie et Collecte

ANGUEZOMO Clarisse		Cadre Section Cartographie et Collecte
ESSONO MENDAME Clément		Cadre Section Cartographie et Collecte
NZE Emeline Claudia		Cadre Section Cartographie et Collecte
ASSEKO NDO Georges		Cadre Section Cartographie et Collecte
MBOUMBA NDJANA Winny épse EYEGHE OBIANG		Chef de Section Gestion des Applications
NGUEMA NGUI Rodrigue		Chef de section adjoint Gestion des Applications
MVE ONA Lilian		Cadre Section Gestion des Applications Informatiques
MIYAKOU Charlene		Cadre Section Gestion des Applications Informatiques
OBAME Perky		Cadre Section Gestion des Applications Informatiques
MAGANGA MBADINGA Noeline		Chef de Section Administration et Finances
OGOULA OGARI Prescilia		Chef de Section Adjoint Administration et Finances
ASSOUMOU Claude Irma		Chef de Section Communication
NSITA NANI Alain		Chef de Section Adjoint Communication
BAGNADI Diane		Cadre Section Communication
ETOME Patricia		Cadre Section Communication
NGUEMA Gloria		Cadre Section Communication
ADA MVE Audrey		Cadre Section Communication
MOUBELE Alain		Cadre Section Communication
MOUNGUENGUI Brice		Cadre Section Communication
MUSUNDA NKOLO		Cadre Section Communication
Supervision dans les Provinces		
ESTUAIRE		
BOUNGOINDZI NYANGUI Mireille		Superviseur de collecte

ALENEYI Constance Reliques épouse NDONG ESSANGUI		Superviseur d'application
MENGUE Thierry		
MBOUMBA NDJANA épouse EYEGHE OBIANG Wynnie Charlene Gisèle		
NGUEMA NGUI Rodrigue		
ANGUE OMVA Marjolaine Pétronie		
BIBANG BI ESSONO Sandrine née FOMENE		Superviseur d'application assistant
ABEME EVOVOE Terrence Michelle		
MINTO'OKWO Marie Blanche		
ANDEME NDONG Rose		
ANOMANDE Emilie Cassandra		
EKORO Diane		
MBA Catherine Marie Josée épouse NIANG MPENDAGA		
TESSET René Jacques		
NYANGONE MENDOME Audrey Géraldine		
MAKITA LEGALA Sandrine		
EVOUNG AZIZET Hycinth Florine		
HAUT-OGOUE		
BOUBENDJA KOUNGANA Gaël		Superviseur d'application
NZE Claudia Emeline		
MOHAMEDOU Hassan		
EDOU ABAGA Blanchard		
BOUANGA IMENGUET Estelle		Superviseur de collecte
MOUSSINGA BALIKPO Fidèle		Superviseur d'application assistant
MOUSSAVOU Emma Judicaëlle		
MOUSSAVOU DIKAMBI Genistla Marjolaine		
MOYEN-OGOUE		
NZAOU Marius Trésor		Superviseur de collecte
MVE ONA Ulrick Lilian		Superviseur d'application
MEDZO M'OBAME Antoine		
AVOMO OLLOMO Germaine		

MADOUNGOU PENDI Ulriche Cédric		Superviseur d'application assistant
NGOUNIE		
ESSONE BEYEME Janvier		Superviseur de collecte
OKOME ZUE Bernadette		Superviseur d'application
NZAMBA NZAMBA MOUITY Guy		
EKOMY HOUNGA Mahougnon Ludovic		
NYAMA Abel		
NYANGA		
ASSEKO NDO Georges		Superviseur de collecte
OBAME MVE Perky Wilfried		Superviseur d'application
ENDAMANE NDONG Jean Lilian		
MAKAYA Bertrand		Superviseur d'application assistant
GONDET MANGENGA Jamal Romy Randy		
MOUITY MOUITY Armand Lesly		
OGOUE-IVINDO		
MBOUSSA BONNET Justin de Dieu		Superviseur de collecte
MIYAKOU TCHIVOUNDA Charlene Ariane		Superviseur d'application
ESSONO MENDAME Clément		
ASSOUMOU NDONG Moïse		Superviseur d'application assistant
EDZANG ZOGO Rodrigue		
OGOUE-LOLO		
BIBANG BI ESSONO Fidèle		Superviseur d'application
NDONG MEYO Patrick Aimé		
OBIANG NDONG Glissant		Superviseurs d'application assistants
BANDOUNKOU épouse NGOMA Sylfride Armelle		
ANGUEZOMO Clarisse		Superviseur de collecte
OGOUE-MARITIME		
AUGOULA AVOUNGOU Hans Kenneth		Superviseur de collecte
GOMES Eddie Fortuné		Superviseur d'application
IGONDJO Danielle Prisca		
ABA ESSONO Kristin Landry		Superviseurs assistants
BISSELO MBEMBO Beranger		

WOLEU-NTEM		
EWONG WOGA Désiré		Superviseur de collecte
EBI MINKO Théophile		Superviseurs d'applications
NSOME METOULOU Paulin		
MOUGOUSSI Jean Bernard		
ENGONE NDONG Jean Lumière		
BIVEGHE Thomas Daquin		
ABESSOLO MINKO Gustave Larcel		Superviseurs assistants
DIVANDA LEGALA Carine		
MIKWE ENEME Audrey		
NYANGONE MENGUE Anaïs Elphie		

A2 Personnel international

Prénom (s) et Nom (s)	Fonction officielle	Fonction dans le RGA
Helder MUTEIA	Coordonnateur du Bureau Sous régional de la FAO pour l'Afrique Centrale et Représentant de la FAO au Gabon	Représentant de la FAO au Gabon
Abdoullahi BEIDOU	Senior Economist/Statistician, Poverty and Equity Global Practice, Western and Central Africa Region, Washington, DC Banque Mondiale	Task Manager World Bank
Paul N'GOMA-KIMBATSA	Statisticien-Economiste, FAO, Bureau Régional pour l'Afrique (Accra)	Lead Technical Officer (LTO)
Eloi OUEDRAOGO	Statisticien-Economiste, FAO, ESS (Rome)	Alternate Lead Technical Officer
Silvia SAN MARCO	Spécialiste en communication, FAO PSPF (Rome)	Communication Officer
Huguette BILOHO ESSONO	Assistante au Programme, FAOSFC	Assistante au Programme FAO, (Gabon, Libreville)
Michel NGANDJI	Field Programme Support and Monitoring Officer, FAOSFC	Field Programme Support and Monitoring Officer, FAO, (Gabon, Libreville)
Anicet MAGANGA	National Administrative. & Finance Officer, FAOSFC	National Administrative. & Finance Officer, FAO, (Gabon, Libreville)
Lionel KINADJIAN	Fishery Officer, FAOSFC	Fishery Officer, FAO, (Gabon, Libreville)

Félicite NDONG NTOMA	Administrative Assistant, FAOSFC	Administrative Assistant, FAO, (Gabon, Libreville)
Tania BOUYI	Assistante Administrative des Ressources Humaines, FAOSFC	Assistante Administrative des Ressources Humaines, FAO, (Gabon, Libreville)
Johnnie MAMBANGUI	Assistante Administrative au Programme Gabon, FAOSFC	Assistante Administrative au Programme, FAO, (Gabon, Libreville)
Laetitia MALONGA	Assistante Administrative des Voyages, FAOSFC	Assistante Administrative des Voyages, FAO, (Gabon, Libreville)
Mahady Mamadou FOFANA	Ingénieur de la Statistique, consultant indépendant (Bamako)	Consultant international statisticien
Mbassa MBAYE	Consultant statisticien informaticien, Directeur du Bureau d'études Groupe SYSCOM (Dakar)	Consultant international informaticien
Patrice ETONG-OVENG	Spécialiste en communication, FAO, Gabon	Consultant national en communication RGA, FAO, (Gabon, Libreville)

A3 Personnel CNTIPPEE

Prénom (s) et Nom (s)	Fonction officielle	Fonction dans le RGA
Michel Auguste BUSSAMBA	Secrétaire Permanent	
Jean Pierre BOUSSOUGOU	Secrétaire Permanent par intérim	
Jean Nestor NGUEMA	Chef de Projet Développement de la Statistique	
Marc Fabrice MBONGO	Responsable Passation des Marchés	
Elodie MADJINO	Comptable Adjoint	
Nathalie DJOMBIKENGUE	Assistante de direction	